

le renouvellement du oui au conjoint séparé ou divorcé

Introduction..... p. 2

I - Première partie : QUELLE CONSECRATION ?

- 1 - La consécration fondamentale : celle du baptême p. 3
- 2 - Consécration religieuse et consécration du mariage
 - a) Différentes mais égales et complémentaires p. 5
 - b) La consécration du mariage p. 7
 - c) Dans le monde ou en communauté p. 9
- 3 - Spiritualité découlant de la consécration du mariage
 - a) La fonction sacerdotale p. 10
 - b) La fonction royale p. 11
 - c) La fonction prophétique p. 13

Deuxième partie : LE RENOUVELLEMENT DU OUI AU CONJOINT

II - L'appel du Dieu de l'Alliance

- 1 - Le renouvellement de l'Alliance avec Dieu p. 16
- 2 - Le renouvellement de l'alliance avec notre conjoint p. 17

III - Notre réponse à l'appel de Dieu

- 1 - Une réponse libre p. 18
- 2 - Une démarche de foi p. 19
- 3 - Jusqu'au bout de l'Amour p. 20
- 4 - Une étape dans tout un cheminement p. 22

IV - Notre OUI fait de toute notre vie une "histoire sainte"

- 1 - En redisant OUI, nous assumons le choix initial p. 24
- 2 - En redisant OUI, nous assumons notre histoire commune passée p. 25
- 3 - En redisant OUI, nous assumons notre séparation et notre
divorce . p. 26
- 4 - En redisant OUI, nous regardons l'avenir avec espérance p. 27
- 5 - Une espérance plus forte que la mort..... p. 29

V - Petit rituel et témoignages

- 1 - Petit rituel P. 31
- 2 - Témoignages p. 33

Ce document s'adresse à des chrétiens séparés ou divorcés, et les invite à renouveler le OUI de leur mariage. Cela paraît fou à beaucoup qui, même dans l'Eglise, estiment à tort qu'à la mort de l'amour humain, il n'y a plus de sacrement, ou pensent que, pour renouveler le OUI du mariage, il faut être deux. Mais, saint Paul le disait : *"ce qui est folie de Dieu est plus sage que les hommes, et ce qui est faiblesse de Dieu est plus fort que les hommes"* (1 Cor. 1/25). Ils l'expérimentent depuis quelques années, les séparés ou divorcés qui, ayant compris le sens de cet appel, renouvellent le OUI à leur conjoint : leurs témoignages, à la fin de ce document, le montrent clairement.

Qu'est-ce qu'être chrétien ? C'est adhérer totalement à la personne de Jésus, le Christ, en qui s'est réalisée l'Alliance nouvelle et éternelle, et qui, par sa mort et par sa Résurrection, nous a réconciliés avec le Père, et nous a fait entrer ainsi dans cette Alliance. Or Jésus - saint Paul nous le rappelle en 2 Cor. 1/19-20 - n'a été que OUI à l'Amour de son Père et, à cause de cela, OUI à l'Amour pour nous ; il a dit OUI au moment de l'Incarnation (cf Hé.10/5-7); il a dit OUI lorsqu'il s'est agi d'aller jusqu'au bout de l'Amour en affrontant la souffrance et la mort, pour déboucher sur la Résurrection qui nous sauve (cf Phil. 2/6-11).

Etre chrétien, c'est imiter le OUI total de Jésus au Père, et recevoir de lui la grâce d'aller jusqu'au bout du OUI dans l'Amour des frères. Notre OUI, nous le disons au baptême d'abord; nous entrons ainsi dans l'Alliance avec Dieu, et par voie de conséquence, avec tous nos frères. Nous nous engageons alors à vivre pour Dieu et à aimer nos frères jusqu'au bout, même nos ennemis.

Le jour du mariage, les baptisés se disent solennellement OUI, et leur OUI devient sacrement du OUI éternellement fidèle de Jésus à l'Eglise, son Epouse. Dans les difficultés inévitables de la vie conjugale, Jésus, qui s'est engagé avec eux, aide les conjoints à affronter les épreuves, et à se redire OUI chaque jour.

Lorsque surviennent une séparation ou un divorce, c'est encore lui qui aide le conjoint fidèle à effectuer cette démarche folle - dont il est humainement incapable - de renouveler le OUI à son conjoint.

Pour connaître pleinement le bonheur des Béatitudes, pas d'autre chemin que celui de la croix qui débouche sur la Résurrection, en passant par un OUI sans réserve à l'Amour du Père et à l'Amour des frères. Voilà pourquoi, dans sa folie, la démarche de renouvellement du OUI au conjoint est un chemin de liberté, de guérison, de vrai bonheur.

Ce document, rédigé par Paul SALAÜN,
a été revu et corrigé par le Père
Emmanuel TANGUY, Théologien de RENNES,
en 1987.

I - Première partie : QUELLE CONSECRATION ?

Nous avons été un jour invités à authentifier notre démarche de fidélité par une consécration, et nous savons que certains séparés ou divorcés souhaitent faire une démarche de ce type. Nous avons donc voulu mûrement réfléchir, en nous demandant si une telle démarche serait conforme à la théologie et au droit de l'Eglise. Il nous est alors apparu clairement ceci : par notre baptême, nous sommes tous des consacrés; puis, pour les adultes, cette consécration est comme précisée et orientée par une nouvelle consécration qui est soit celle du mariage, soit celle de la vie religieuse, dans l'immense majorité des cas. Essayons donc de comprendre ce que recouvrent ces diverses consécérations, et en quoi notre démarche de renouvellement du "oui" à notre conjoint vient dans le prolongement tout naturel de notre consécration de baptisé, puis d'époux.

1 - LA CONSECRATION FONDAMENTALE : CELLE DU BAPTEME

Dans le Nouveau-Testament, lorsqu'il est question de consécration, c'est toujours Dieu qui a l'initiative de la démarche; et le premier consacré, le seul qui ait pu l'être totalement, parfaitement, c'est Jésus lui-même (cf. Jean 17/19). En sa personne se réalise à merveille la nouvelle Alliance entre Dieu et l'humanité, nouvelle Alliance à laquelle tous les hommes sont dès lors invités à participer. En sa personne, le Christ consacre l'humanité dans l'Esprit à l'Amour du Père; par sa mort et par sa résurrection, il ouvre aux hommes, coupés par le péché, le chemin de la réconciliation avec la Sainte Trinité.

C'est par le baptême que, dans la foi, nous recevons le pardon de notre péché, sommes réconciliés avec Dieu, entrons dans l'Alliance nouvelle et éternelle (1). Alors, nous devenons membres de l'Eglise, Epouse et Corps du Christ, et de ce fait, nous participons à la consécration du Fils de Dieu. Le concile l'affirmait clairement :

"Le Christ Seigneur, grand prêtre pris d'entre les hommes, a fait du peuple nouveau un royaume, des prêtres pour Dieu son Père (cf. Ap.1/6; 5/9-10). Les baptisés, en effet, par la régénération et l'onction du Saint-Esprit, sont consacrés pour être une demeure spirituelle et un sacerdoce saint, de façon à offrir, par le moyen des activités du chrétien, autant de sacrifices spirituels, en proclamant les merveilles de celui qui les a appelés des ténèbres à son admirable lumière (cf. 1 Pierre 2/4-10)". (Constitution dogmatique sur l'Eglise, Lumen Gentium, n° 10).

Par la suite, dans son chapitre IV sur "les laïcs", la même constitution développe cette affirmation, et montre en quoi nous participons au sacerdoce du Christ (n° 34), à sa fonction prophétique (n° 35) et à son service royal (n° 36). J'y reviendrai plus loin pour montrer comment, dans la situation de séparé ou divorcé qui est la nôtre, nous pouvons vivre la spiritualité découlant de cette consécration.

Nous signifions notre engagement du baptême par la profession baptismale, (il faut éviter de parler ici de vœux, car ce mot a pris aujourd'hui en droit canonique un sens précis), profession que nous renouvelons solennellement durant la veillée pascale, actualisant ainsi la grâce de notre baptême. Cette profession est en même temps un engagement, car, de par notre baptême, nous sommes tous appelés à la sainteté, la constitution sur l'Eglise le rappelle dans son chapitre V :

"Appelés par Dieu, non au titre de leurs oeuvres, mais au titre de son dessein gracieux, justifiés en Jésus notre Seigneur, les disciples du Christ sont véritablement devenus par le baptême de la foi, fils de Dieu, participants de la nature divine, et par conséquent, réellement saints. Cette sanctification qu'ils ont reçue, il leur faut donc, avec la grâce de Dieu, la conserver et l'achever par leur vie (...).

(1) cf. Vivre le Sacrement de l'Alliance II 3, sur ce site à l'onglet mariage

"Il est donc bien évident pour tous que l'appel à la plénitude de la vie chrétienne, et à la perfection de la charité, s'adresse à tous ceux qui croient au Christ, quels que soient leur état ou leur forme de vie. (...) Les fidèles doivent s'appliquer de toutes leurs forces, dans la mesure du don du Christ, à obtenir cette perfection, afin que, marchant sur ses traces et se conformant à son image, accomplissant en tout la volonté du Père, ils soient avec toute leur âme voués à la gloire de Dieu et au service du prochain" (Lumen gentium 40).

Les Pères conciliaires rappellent alors que cet engagement est à vivre dans tous les états, dans toutes les formes de vie, et jusque dans l'épreuve (n° 41), puis ils définissent les voies et moyens de la sainteté (n° 42). A cet égard, "le don premier et le plus nécessaire" est celui de la charité :

"Dieu est charité, et celui qui demeure dans la charité demeure en Dieu et Dieu en lui (1 Jean 4/16). Sa charité, Dieu l'a répandue dans nos coeurs par l'Esprit-Saint qui nous a été donné (Ro. 5/5). La charité qui nous fait aimer Dieu par-dessus tout et le prochain à cause de lui, est par conséquent le don premier et le plus nécessaire. (...) La charité en effet, étant le lien de la perfection et la plénitude de la loi (cf Col. 3/14; Ro. 13/10) oriente tous les moyens de sanctification, leur donne leur âme et les conduit à leur fin. C'est donc la charité envers Dieu et envers le prochain qui marque le véritable disciple du Christ. Jésus, le Fils de Dieu, ayant manifesté sa charité en donnant sa vie pour nous, personne ne peut aimer davantage qu'en donnant sa vie pour lui et pour ses frères (cf 1 Jean 3/16; Jean 15/13)" (Lumen gentium 42/1).

Cet Amour, disent aussitôt après les Pères, peut aller jusqu'au martyre. Or, nous qui donnons notre vie par fidélité d'Amour à l'alliance avec notre conjoint, n'est-ce pas une forme de martyre - c'est-à-dire de témoignage d'Amour dans la souffrance - que nous vivons, au coeur d'un monde qui ne nous comprend pas, et qui nous tourne souvent en dérision ? Les Pères conciliaires nous y encouragent : "Ious doivent être prêts à confesser le Christ devant les hommes et à le suivre sur le chemin de la Croix, à travers les persécutions qui ne manquent jamais à l'Eglise" (Lumen gentium 42/2).

L'Amour nous pousse à suivre Jésus jusqu'au bout, malgré nos faiblesses et nos péchés; il nous pousse aussi à choisir, à son exemple et avec sa grâce, la voie de sainteté que constitue la pratique des conseils évangéliques de chasteté de pauvreté et d'obéissance. Il est remarquable que lorsque Jésus donne ceux-ci, il s'adresse à tous les disciples (2). C'est seulement dans un second temps que certains disciples choisissent de les vivre dans toute leur radicalité et s'y engagent par des vœux. Le concile reconnaît l'universalité de cet appel quand il écrit :

"Dans l'Eglise tous sont appelés à la sainteté (...). Cette sainteté de l'Eglise se manifeste constamment et doit se manifester par les fruits de grâce que l'Esprit produit dans les fidèles; sous toutes sortes de formes, elle s'exprime en chacun de ceux qui tendent à la charité parfaite dans leur ligne propre de vie en édifiant les autres; elle apparaît d'une manière caractéristique dans la pratique des conseils qu'on a coutume d'appeler évangéliques. Cette pratique des conseils, assumée sous l'impulsion de l'Esprit Saint par un grand nombre de chrétiens, soit à titre privé, soit dans une condition ou un état sanctionnés par l'Eglise, apporte dans le monde et doit y apporter un lumineux témoignage et un exemple de cette sainteté" (Lumen gentium 39).

Quant à nous, si nous désirons avancer sur ce chemin de sainteté où Jésus nous précède et nous appelle, nous devons, animés par l'Esprit, nous engager à vivre ces conseils évangéliques, non par vœu, car nous ne sommes pas des religieux, mais à titre privé, au titre de notre consécration baptismale qui nous configure au Christ pauvre, chaste et obéissant.

(2) Cf l'étude précise du P. Tillard, op, in Dictionnaire de la vie spirituelle; et Communio, tome IV n° 4 : les conseils évangéliques.

Voilà donc esquissés, avec l'appui des textes conciliaires, le sens et les implications de notre consécration baptismale. Notons encore que les dévotions particulières que l'on appelle "consécrations" (au Sacré-Coeur, à la Vierge Marie, etc) s'inscrivent dans le prolongement de cette consécration baptismale. Elles se greffent sur celle-ci, et viennent simplement lui apporter une coloration, une accentuation particulières (attention, en privilégiant un aspect du Mystère, de ne pas oublier les autres!); elles signifient aussi le désir du baptisé d'entrer plus avant sur le chemin de sainteté que nous venons d'évoquer, de répondre plus généreusement au désir de Dieu qui veut nous rendre toujours plus semblables à son Divin Fils.

Pour prendre l'exemple de la consécration à Marie, il nous est facile de voir que le Père de Montfort, qui en a sans doute été le plus ardent apôtre, la comprenait bien ainsi: "Il s'agit alors pour lui, explicitement, d'une consécration qui a bien Jésus-Christ pour terme ultime: "...On se consacre tout ensemble à la Très Sainte Vierge et à Jésus-Christ; à la Très Sainte Vierge comme au moyen parfait que Jésus a choisi pour s'unir à nous et nous unir à lui; et à notre Seigneur comme à notre dernière fin, auquel nous devons tout ce que nous sommes comme à notre Rédempteur et à notre Dieu" (Traité de la vraie dévotion, 125). Il s'ensuit aussi que, pour lui, cette consécration non seulement doit être dite mais est en réalité "une parfaite rénovation des promesses du baptême" (id 126).

"(...) Et parce que l'acte de consécration appelle une attitude qui lui corresponde dans les faits, il doit engager celui qui se consacre ainsi à essayer de faire toutes ses actions par Marie, en Marie et pour Marie, afin de les faire plus parfaitement par Jésus-Christ, avec Jésus-Christ, en Jésus et pour Jésus (id 257)." (3)

Il est certain que la si belle démarche de consécration à Marie serait mieux comprise, et donc se heurterait à moins de blocages et de critiques, si elle était toujours bien située dans le prolongement et dans le déploiement de la consécration baptismale.

2 - CONSECRATION RELIGIEUSE ET CONSECRATION DU MARIAGE.

a - Différentes mais égales et complémentaires.

Devenant adultes, les baptisés peuvent être de nouveau appelés par le Seigneur, les uns vers la vie religieuse ou les instituts séculiers, les autres vers le mariage; certains sont en outre appelés au sacerdoce (4). Il y eut un temps où l'on dépréciait l'état du mariage :

"Il est possible d'avancer, bien que difficilement, même si l'on est enchaîné par le lien des affaires du monde et ses soucis d'airain. Car ceux qui ont des entraves aux pieds peuvent encore marcher, mais ils trébuchent continuellement et se blessent. Le célibataire retenu dans le monde seulement par les affaires, ressemble au prisonnier qui n'a que des menottes: aussi, quand il veut courir vers la vie monastique, rien ne l'en empêche; mais celui qui est marié, ressemble à celui qui a les mains et les pieds liés" (5).

L'une des grandes grâces du concile de Vatican II, est d'avoir reconnu toute la dignité du laïc, et l'on y lit cette affirmation: "Si tous dans l'Eglise ne marchent pas par le même chemin, tous, cependant, sont appelés à la sainteté, et ont reçu une foi qui les rend égaux dans la justice de Dieu (cf 2 Pierre 1/1).

(3) A. Bossard, article "consécration" dans le Petit vocabulaire marial, cahiers marials - DDB, 1979 p. 54;

(4) Dans cette étude nous ne prenons pas en compte la consécration sacerdotale, car elle est d'un autre ordre que celles envisagées ici.

(5) St Jean Climaque (7ème S.), l'Echelle Sainte, 1er degré, 36; Collection Spiritualité orientale n° 24 p. 39.

Même si certains, par la volonté du Christ, sont institués docteurs, dispensateurs des mystères et pasteurs pour le bien des autres, quant à la dignité et à l'activité commune à tous les fidèles dans l'édification du Corps du Christ, il règne entre tous une véritable égalité" (Lumen gentium 32/3).

Ceci dit, avant d'évoquer l'originalité de chacun des deux états de vie, et de préciser la valeur de la consécration du mariage, il nous faut souligner leur profonde complémentarité. Tous deux, en effet, signifient à leur manière le mystère fondamental de l'Alliance du Christ et de l'Eglise, dans lequel nous entrons par le baptême.

En renonçant au mariage, les religieux signifient que seul l'Amour de Dieu peut combler le cœur de l'homme, et que les noces du Christ et de l'Eglise s'accompliront en plénitude seulement dans la vie éternelle. Leur célibat est "un signe des biens célestes", et "ils évoquent ainsi aux yeux de tous les fidèles cette admirable union établie par Dieu, et qui doit être pleinement manifestée dans le siècle futur, par laquelle l'Eglise a le Christ comme unique époux" (Constitution sur la vie religieuse 12/1). Ceux qui, répondant à l'appel du Christ, s'engagent dans la vie religieuse, se projettent en quelque sorte au terme, vivent par anticipation le mystère des noces avec l'Agneau (cf Ap. 19), et soulignent la dimension eschatologique de l'Alliance.

Ceux que le Christ a appelés au mariage deviennent quant à eux signes de la réalisation concrète de l'Alliance aujourd'hui dans l'histoire des hommes : "Le Christ Seigneur a comblé de bénédictions cet Amour aux multiples aspects, issu de la source divine de la charité, et constitué à l'image de son union avec l'Eglise. De même en effet, que Dieu prit autrefois l'initiative d'une Alliance d'amour et de fidélité avec son peuple, ainsi maintenant le Sauveur des hommes, Epoux de l'Eglise, vient à la rencontre des époux chrétiens par le sacrement de mariage. Il continue à demeurer avec eux pour que les époux, par leur don mutuel, puissent s'aimer dans une fidélité perpétuelle, comme lui-même a aimé l'Eglise et s'est livré pour elle" (Constitution sur l'Eglise dans le monde 48/2).

Un peu plus loin, les Pères ajoutent : "Alors la famille chrétienne, parce qu'elle est issue d'un mariage, image et participation de l'Alliance d'Amour qui unit le Christ et l'Eglise, manifestera à tous les hommes la présence vivante du Sauveur dans le monde, et la véritable nature de l'Eglise, tant par l'amour des époux, leur fécondité généreuse, l'unité et la fidélité du foyer que par la coopération amicale de tous ses membres" (id 48/4).

C'est pour que ces deux états de vie - mariage et vie religieuse - signifient l'Alliance du Christ et de l'Eglise que chacun d'eux reçoit du Seigneur une consécration spéciale et irrévocable, s'enracinant dans la consécration du baptême. Si l'on est habitué à entendre parler de consécration religieuse, on l'est moins à appliquer ce terme au mariage; c'est pourtant ce qu'a fait le concile :

"L'authentique amour conjugal est assumé dans l'amour divin; il est dirigé et enrichi par la puissance rédemptrice du Christ et l'action salvifique de l'Eglise, afin de conduire efficacement à Dieu les époux, de les aider et de les affermir dans leur mission sublime de père et de mère. C'est pourquoi les époux chrétiens, pour accomplir dignement les devoirs de leur état, sont fortifiés et comme consacrés par un sacrement spécial" (Constitution sur l'Eglise dans le monde 48/2; cf canon 1134).

Un peu plus loin, le terme de consécration est de nouveau employé.

"Cet amour, ratifié par un engagement mutuel, et par-dessus tout consacré par le sacrement du Christ, demeure indissolublement fidèle, de corps et de pensée, pour le meilleur et pour le pire" (49/2). Voilà à quelle dignité Dieu élève le mariage! Combien de couples en ont-ils vraiment conscience, et vivent toutes les implications concrètes de cette consécration ?

b - La "consécration" du mariage.

Après avoir rappelé la signification théologique de la "consécration" du mariage, il nous paraît important d'en voir maintenant la portée juridique pour situer notre démarche de renouvellement du "oui" à notre conjoint en regard du droit canonique.

Celui-ci commence par reprendre à son compte l'essentiel de ce que nous venons de dire : "L'alliance matrimoniale, par laquelle un homme et une femme constituent entre eux une communauté de toute la vie, ordonnée par son caractère naturel au bien des conjoints, ainsi qu'à la génération et à l'éducation des enfants, a été élevée entre baptisés par le Christ Seigneur à la dignité de sacrement" (Canon 1055/I).

Aussitôt après, il est précisé que "les propriétés essentielles du mariage sont l'unité et l'indissolubilité qui, dans le mariage chrétien, en raison du sacrement, acquièrent une solidité particulière" (Canon 1056). Cette unité est à la fois physique et mystique, comme je l'ai souligné dans Vivre le sacrement de l'Alliance, et l'unité des époux devient signe de l'unité entre le Christ et l'Eglise. En outre, l'indissolubilité évoquée dès le départ souligne, du fait même, que la "consécration" du mariage est irrévocable et définitive.

Cette "consécration" du mariage est réalisée non par une profession et par des vœux, comme pour les religieux, mais par l'échange des consentements entre les époux le jour du mariage : "C'est le consentement des parties légitimement manifesté entre personnes juridiquement capables qui fait le mariage; ce consentement matrimonial est l'acte de la volonté par lequel un homme et une femme se donnent et se reçoivent mutuellement par une alliance irrévocable pour constituer le mariage" (Canon 1057).

Nous avons tous à l'esprit, les formules du rituel qui traduisent cet engagement; par exemple :

- Lui : N, veux-tu être ma femme ?
- Elle : Oui, je veux être ta femme. Et toi, N, veux-tu être mon mari ?
- Lui : Oui, je veux être ton mari.
- Elle : Je te reçois comme époux et je me donne à toi;
- Lui : Je te reçois comme épouse et je me donne à toi;
- Ensemble : pour nous aimer fidèlement dans le bonheur ou dans les épreuves, et nous soutenir l'un l'autre tout au long de notre vie.

Puis au moment où ils se donnent l'alliance, les époux disent :
- "N, je te donne cette alliance, signe de notre amour et de notre fidélité."
(C'est bien en raison de ce symbolisme qu'au sein de la communion Notre-Dame de l'Alliance, nous continuons à porter notre alliance).

Le code de droit canonique revient sur le côté irrévocable de cet échange des consentements : "Du mariage valide naît entre les conjoints un lien de par sa nature perpétuel et exclusif" (Canon 1134). Lorsque les époux ont validement prononcé les "oui" qu'ils ont échangés devant Dieu, il ne leur est plus possible de les reprendre, ni de changer d'état de vie. Ils seraient invalablement admis dans un institut de vie consacrée (Canons 643/1, 721/1, 735/2) (6).

Le lien matrimonial est tellement fort "qu'aucune puissance humaine ni aucune cause" ne peut le dissoudre (Canon 1141) (7). Pas même une séparation ou un divorce. L'Eglise, dans sa miséricorde, reconnaît cependant un droit de séparation en cas d'adultère ou de menace grave, mais le lien du mariage est maintenu et les chrétiens sont invités au pardon et à la réconciliation :

(6) De même un religieux engagé par des vœux publics perpétuels "attente invalablement mariage" (Canon 1088).

(7) Nous ne prenons pas en considération ici le "privilegium paulinum" (Cf canons 1142 à 1149). Pour ce qui est de la dissolution du mariage par la mort, cf. plus loin IV 5.

"Bien qu'il soit fortement recommandé que le conjoint, mû par la charité chrétienne et soucieux du bien de sa famille, ne refuse pas son pardon à la partie adultère, et ne rompe pas la vie conjugale, si cependant il n'a pas pardonné la faute de manière expresse ou tacite, il a le droit de rompre la vie commune conjugale, à moins qu'il n'ait consenti à l'adultère, n'en soit la cause ou n'ait commis lui aussi l'adultère"(Canon 1152/1).

"Si l'un des conjoints met en grave danger l'âme ou le corps de l'autre ou des enfants, ou encore si, d'une autre manière, il rend la vie commune trop dure, il donne à l'autre un motif légitime de se séparer en vertu d'un décret de l'ordinaire du lieu, et même, s'il y a risque à attendre, de sa propre autorité.

"Dans tous les cas, dès que cesse le motif de la séparation, la vie conjugale commune doit être reprise, à moins que l'autorité ecclésiastique n'en ait décidé autrement" (Canon 1153).

"Le conjoint innocent peut toujours, et c'est louable, admettre de nouveau l'autre conjoint à la vie conjugale; dans ce cas, il renonce au droit de séparation" (Canon 1155).

Ces textes, par-delà leur sécheresse juridique, confirment tout à fait la spiritualité et les options de la communion Notre-Dame de l'Alliance, notamment notre démarche du renouvellement du "oui". Si le "oui" que nous avons dit le jour de notre mariage est valide, le lien qui nous unit à notre conjoint, malgré la séparation ou le divorce, demeure en Dieu. Le Seigneur et l'Eglise nous invitent à y rester fidèles, tout en orientant notre cœur dans le sens du pardon, d'une réconciliation, et même, le cas échéant, d'une reprise de la vie commune.

Pour vivre tout cela, nous avons besoin, certes, de la grâce de Dieu, parce que nous en sommes incapables par nous-mêmes. Cette grâce, nous l'avons par la consécration du baptême et par la "consécration" du mariage; donc, si aujourd'hui nous renouvelons notre "oui", ce n'est pas pour demander au Seigneur une grâce différente de celles déjà reçues, et surtout pas pour opérer un glissement déplacé vers la vie religieuse. C'est pour éviter cette ambiguïté qu'à la communion Notre-Dame de l'Alliance nous proposons aux séparés ou divorcés qui veulent vivre la fidélité, non une consécration, mais la démarche du renouvellement du "oui" à leur conjoint, signifiant par là que nous fondons notre fidélité sur la "consécration" de notre mariage, source pour nous de toutes les grâces dont nous avons besoin pour vivre notre situation présente. C'est dans le sacrement de notre mariage que nous puisons la capacité de conserver ou de rendre notre confiance à notre conjoint; le courage d'aller jusqu'au bout de l'Amour, c'est-à-dire de pardonner, de préparer notre cœur à la réconciliation et éventuellement à la reprise de la vie commune; de rester fidèles à l'alliance qui nous unit éternellement à notre conjoint.

Notre démarche de renouvellement du "oui" se veut toute simple, comme l'a été l'échange des consentements entre notre conjoint et nous le jour de notre mariage. Et nous ne proposons pas de vœux - ceux-ci, en droit canonique, étant réservés à la consécration religieuse -, puisant dans notre consécration baptismale la grâce de vivre les conseils évangéliques, comme tous les baptisés en marche vers la sainteté, et dans la "consécration" de notre mariage la force d'assumer notre solitude présente, notre célibat forcé. Pour vivre la chasteté, notamment, les religieux s'appuient sur le vœu prononcé le jour de leur consécration, et nous, sur la grâce du sacrement de mariage toujours opérante dans notre situation de séparé ou de divorcé.

c - Dans le monde ou en communauté.

Le baptême, en même temps qu'il nous réconcilie avec notre Père et nous redonne notre entière dignité de fils, fait de nous les frères les uns des autres; si bien que la vie fraternelle est une exigence et une réalité fondamentales de la nouvelle Alliance. Dans le mystère du Corps du Christ, nous sommes solidaires les uns des autres; les plus faibles ont autant d'importance que les plus forts (cf. 1 Cor. 12/22-33), et ceux-ci ont à se faire les serviteurs des premiers pour les épauler dans leurs difficultés (cf. Ro. 15/1). C'est ainsi que beaucoup de baptisés confrontés à la séparation ou au divorce, ont pu reprendre pied en s'appuyant sur des frères et soeurs plus solides, ou sur des communautés.

Les séparés et divorcés sont si blessés, si vulnérables, que le Seigneur suscite actuellement dans son Eglise des groupements spirituels où l'Amour fraternel puisse être vécu et devenir ainsi source de guérison et de force pour eux. En outre, comme il veut répondre à diverses attentes et toucher le plus grand nombre de personnes, il invente des formes variées mais complémentaires :

mouvement d'accueil (Renaissance), communion spirituelle (Notre-Dame de l'Alliance), ou communauté à noyau résidentiel (Solitude Myriam)... Chaque groupement a son charisme spécifique; quant à nous, nous nous sentons appelés à assumer jusqu'au bout la "consécration" de notre mariage, en allant jusqu'au renouvellement du "oui" à notre conjoint. Par là-même, nous pensons être humblement mais réellement signés de cet appel pour tous nos frères et soeurs divorcés, où qu'ils se trouvent - dans le monde ou en communauté -, et où qu'ils en soient de leur cheminement.

Tous ne peuvent entrer en communauté, et pour certains ce n'est même pas souhaitable : ce serait pour eux fuir le monde et leurs responsabilités; rechercher une compensation et une sécurité affectives; se donner peut-être l'illusion de passer de l'état de mariage à une vie religieuse inauthentique en oubliant leur conjoint....

Ceci dit, il y a aussi de réels appels à la vie communautaire, et les séparés ou divorcés qui ont discerné cet appel, peuvent trouver aujourd'hui un lieu pour les accueillir. En effet, plusieurs communautés nouvelles sont des communautés de laïcs (par exemple les Foyers de Charité); ou des associations de fidèles avec à la fois des consacrés et des laïcs, couples et célibataires (par exemple les communautés du Pain de Vie, ou du Lion de Juda et de l'Agneau Immolé); en outre, certaines communautés religieuses prévoient un statut particulier pour les laïcs qui veulent partager leur vie (par exemple, les Frères de la Résurrection). Les laïcs qui s'engagent dans de telles communautés ne font pas de vœux, comme les religieux, mais participent pleinement à la vie du groupe qui devient ainsi une fort belle image du peuple de Dieu, particulièrement signifiante de l'Alliance, dans la complémentarité des états de vie que nous avons soulignée plus haut.

Les séparés ou divorcés qui entrent dans de telles communautés ne changent pas d'état : tout en vivant la vocation propre de la communauté qui les accueille, ils restent des laïcs consacrés dans le mariage, et le Seigneur les appelle à puiser dans ce sacrement la grâce du pardon et de la fidélité à leur conjoint, et même à aller jusqu'au renouvellement du "oui" à celui-ci.

Quant à la communion Notre-Dame de l'Alliance, elle fait partie des associations privées de fidèles séculières, selon le canon 215 (8) :
"Les fidèles ont la liberté de fonder et de diriger librement des associations ayant pour but la charité ou la piété, ou encore destinées à promouvoir la vocation chrétienne dans le monde, ainsi que de se réunir afin de poursuivre ensemble ces mêmes fins". Chacun de nous reste dans le monde, laïc consacré par

(8) - Elle a été officiellement reconnue comme telle le 10 janvier 1989 par Monseigneur Jacques JULLIEN, Archevêque de Rennes.

le sacrement de mariage, en profonde communion spirituelle avec ses frères et soeurs qui ont entendu l'appel de Jésus au pardon et à la fidélité, et qui le signifient en renouvelant leur "oui" à leur conjoint. C'est le Seigneur qui nous a rassemblés sous le grand manteau de Notre-Dame de l'Alliance. C'est lui encore qui, par l'Esprit, nous donnera d'être fidèles à son appel, dans la docilité à sa Parole et dans l'obéissance aux pasteurs de l'Eglise son épouse.

3 - SPIRITUALITE DECOULANT DE LA "CONSÉCRATION" DU MARIAGE.

Au moment de notre baptême, nous recevons l'onction du Saint-Chrême qui nous configure au Christ roi, prêtre et prophète. C'est là notre consécration fondamentale. Par la "consécration" du mariage, qui vient se greffer sur la première, nous sommes conduits à vivre cette triple fonction d'une façon particulière au sein de notre foyer (9). Essayons de voir comment nous pouvons la vivre dans notre situation de séparé ou de divorcé.

a - La fonction sacerdotale.

Jean Paul II situe parfaitement celle-ci : "La famille chrétienne est insérée dans l'Eglise, peuple sacerdotal. Par le sacrement de mariage, dans lequel elle est enracinée, et d'où elle tire sa subsistance, elle est continuellement vivifiée par le Seigneur Jésus, appelée et engagée par lui à dialoguer avec Dieu par les moyens de la vie sacramentelle, de l'offrande de son existence et de la prière" (Familiaris consortio n° 55/2).

Notre relation à Dieu, par Jésus, avec lui et en lui, se fait dans le double mouvement de l'accueil des dons du Père, et en réponse à ces dons, de l'offrande de toute notre vie, cela tout particulièrement dans les sacrements. Tout nous vient de Dieu, en raison de cette bénédiction dont il nous a gratifiés dès l'origine dans le Bien-aimé (cf Eph. 1/3-5). C'est pourquoi, au lieu de nous approprier l'héritage, comme l'a fait Adam, nous devons tout faire remonter vers le Père en action de grâce, bouclant ainsi la grande boucle de la bénédiction :

"Toutes les activités des laïcs, leurs prières et leurs entreprises apostoliques, leur vie conjugale et familiale, leurs labeurs quotidiens, leurs détente d'esprit et de corps, si elles sont vécues dans l'Esprit de Dieu, et même les épreuves de la vie, pourvu qu'elles soient patiemment supportées, tout cela devient offrandes spirituelles agréables à Dieu par Jésus-Christ (I Pierre 2/5)" (Lumen Gentium n° 34/2).

"Leur vie conjugale et familiale ... ; et même les épreuves de la vie". Dans la situation qui est la nôtre, nous sommes invités à offrir au Seigneur tout ce qui fait notre vie. A lui rendre grâce pour tout ce que nous vivons de bon : joies venant des enfants, de la famille, des amis, des frères et soeurs en Christ, en particulier au sein de la Communion Notre-Dame de l'Alliance; satisfactions matérielles (par exemple travail ou logement trouvés) signifiant l'intervention de la Providence, etc... Quant à nos épreuves - solitude affective, difficultés matérielles, professionnelles, familiales, problèmes de santé, etc... - nous sommes invités à les offrir au Père en les unissant à la Passion et à la mort de Jésus pour participer aussi à sa Résurrection (10).

(9) - Jean-Paul II développe ce point dans toute une partie de Familiaris Consortio, du n° 51 au n° 64.

(10) - Cf. La Passion des séparés, divorcés, dans "Séparés, divorcés, une possible espérance" sur ce site.

Le lieu privilégié pour vivre cette offrande à Dieu de toute notre vie est l'Eucharistie, précisément parce qu'elle est le mémorial qui actualise le Sacrifice Pascal : "Participant au sacrifice eucharistique, source et sommet de toute vie chrétienne, les baptisés offrent à Dieu la victime divine et s'offrent eux-mêmes avec elle" (Lumen Gentium 11/1). Dans l'Eucharistie, nous unissons notre action de grâce, mais aussi nos peines, à l'offrande de Jésus; nous faisons grandir l'unité de notre foyer (11); nous recevons le don de la charité qui, telle une source jaillissante, va irriguer toute notre vie.

L'offrande de notre vie nous ouvre davantage au don du Père, qui nous consacre par son Esprit et nous donne toutes les grâces, tous les dons et charismes dont nous avons besoin pour remplir notre responsabilité d'époux et de parents. Il nous donne vraiment la capacité de participer à l'Amour du Christ pour l'Eglise, qui est l'essence même de la nouvelle Alliance. Il nous communique l'Esprit qui nous guide quotidiennement et nous fortifie jusque dans les humbles tâches de la vie de tous les jours. Il nous pardonne nos fautes passées et présentes, et nous guérit des blessures qui nous empêchent d'avancer librement sur le chemin du pardon et du renouvellement de l'alliance.

Ces dons insignes qui nous sont communiqués par les sacrements, nous les actualisons aussi dans notre prière, tout particulièrement par la demande et l'intercession. Demande pour nous-mêmes, afin que nous soyons capables de vivre toutes les implications de l'alliance; intercession pour notre conjoint (par exemple au moyen de la "prière pour mon époux ou épouse divorcé(e)"), pour nos enfants sur lesquels nous avons à invoquer quotidiennement la bénédiction de Dieu, pour nos frères et soeurs séparés ou divorcés et pour tous les foyers (par exemple au moyen de la "prière des foyers") (12).

Dans Familiaris Consortio, le Saint-Père insiste sur l'importance de cette prière familiale, si possible en commun, qui prend en compte toute la vie de la famille : "Ces événements doivent devenir un moment favorable d'action de grâce, de supplication et d'abandon confiant de la famille entre les mains du Père commun qui est aux cieux. D'autre part, la dignité et la responsabilité de la famille chrétienne comme Eglise domestique ne peuvent être vécues qu'avec l'aide continuelle de Dieu, qui lui sera immanquablement accordée si elle est implorée dans la prière avec confiance et humilité" (Familiaris Consortio n°59/3).

b - La fonction royale.

Pour éviter tout malentendu, et pour préciser en quel sens il faut entendre cette fonction royale qui, de par notre baptême, est la nôtre en Jésus, je voudrais citer d'abord cet important passage de Lumen Gentium : "Le Christ s'étant fait obéissant jusqu'à la mort et pour cela même ayant été exalté par le Père (cf Phil 2/8-9), est entré dans la gloire de son royaume; à lui tout est soumis, en attendant que lui-même se soumette à son Père avec toute la création, afin que Dieu soit tout en tous (cf I Cor. 15/27-28). Ce pouvoir, il l'a communiqué à ses disciples pour qu'ils soient eux aussi établis dans la liberté royale, pour qu'ils arrachent au péché son empire en eux-mêmes par leur abnégation et la sainteté de leur vie (cf Ro. 6/12), bien mieux, pour que servant le Christ également dans les autres, ils puissent, dans l'humilité et la patience, conduire leurs frères jusqu'au Roi dont les serviteurs sont eux-mêmes des rois" (Lumen Gentium 36/1).

Jésus est roi en triomphant par l'Amour de la haine, du péché, de la mort, et en se faisant le serviteur des hommes. Cela éclate dans le récit de la Passion par saint Jean : l'évangéliste en fait une véritable marche royale,

(11) - Cf Familiaris Consortio n° 57/2, et la prière des foyers, commentaire du passage : "Unis toujours davantage en toi les foyers...."

(12) - J'ai longuement insisté sur l'importance et sur la force de cette intercession dans la Maternité spirituelle II 2.

qui culmine dans l'entrevue avec Pilate (Jean 18/28-19/16); le roi que Pilate présente aux juifs est le Serviteur souffrant qui, en allant jusqu'au bout de l'Amour, triomphe du Mal, du péché et de la mort! Pour nous, dans la situation qui est la nôtre, participer à la royauté du Christ consiste à aller avec lui jusqu'au bout de l'Amour pour triompher du péché qui divise notre foyer, et à devenir serviteurs de nos proches.

J'ai montré, dans "Vivre le sacrement de l'Alliance", qu'à cause de nos limites humaines, de nos faiblesses, de nos blessures et de nos péchés, nous sommes incapables de parvenir à la perfection de l'Amour à laquelle nous sommes appelés. Or c'est précisément la grâce du sacrement de mariage qui nous permet d'y tendre :

"Le Christ renouvelle le dessein primitif que le Créateur a inscrit dans le coeur de l'homme et de la femme, et dans la célébration du mariage il offre un coeur nouveau : ainsi, non seulement les époux peuvent surmonter la dureté du coeur, mais aussi et surtout ils peuvent partager l'amour plénier et définitif du Christ, nouvelle et éternelle Alliance faite chair" (Familiaris Consortio n° 20/4).

Le jour du mariage, les époux reçoivent la capacité de triompher des forces de division, mais ce combat doit être poursuivi tout au long de la vie commune : "Seul un grand esprit de sacrifice permet de sauvegarder et de perfectionner la communion familiale. Elle exige en effet, une ouverture généreuse et prompte de tous et de chacun à la compréhension, à la tolérance, au pardon, à la réconciliation. Aucune famille n'ignore combien l'égoïsme, les dissensions, les tensions, les conflits font violence à la communion familiale et peuvent même parfois l'anéantir : c'est là que trouvent leur origine les multiples et diverses formes de division dans la vie familiale. Mais, en même temps, chaque famille est toujours invitée par le Dieu de paix, à faire l'expérience joyeuse et rénovatrice de la réconciliation, c'est-à-dire de la communion restaurée, de l'unité retrouvée" (Familiaris Consortio n° 21/6).

Si notre couple en est arrivé à la séparation ou au divorce, c'est que nous n'avons pas su "sauvegarder la communion familiale", si bien que "l'égoïsme, les dissensions, les conflits" l'ont conduit à l'éclatement. Mais, dans cette situation, le Seigneur, Dieu de paix, nous invite "à la compréhension, à la tolérance, au pardon, à la réconciliation", et de par notre participation à la royauté du Christ, il nous rend capables de les vivre. Alors que nous serions tentés par le doute, par la méfiance vis-à-vis de notre conjoint, il nous amène à lui garder ou à lui redonner notre confiance. Alors que nous sommes guettés par la rancune, la révolte, voire la haine, il nous donne la force du pardon. Alors que nous risquons de sombrer dans la désespérance, il rend possible notre fidélité, dans l'espérance de notre réconciliation (Cf III 2,3).

Nous sommes très aidés en cela par le sacrement de réconciliation, qui actualise la grâce de notre baptême, et nous permet, même dans la séparation, de "reconstruire et de perfectionner l'alliance conjugale et la communion familiale" en renonçant à notre péché qui "contredit l'Alliance avec Dieu et aussi l'alliance entre époux" (Familiaris Consortio n° 58/3). Ce sacrement est très efficace pour nous aider à débarrasser progressivement notre coeur de tout ce qui nous empêche d'avancer dans la confiance sur le chemin du pardon, et d'aller jusqu'au renouvellement du "oui" à notre conjoint.

Triomphant, grâce à Jésus ressuscité, du péché dans notre vie, nous sommes invités aussi à "servir le Christ également dans les autres, avec humilité et patience, pour conduire nos frères jusqu'au Roi dont les serviteurs sont eux-mêmes des rois" (Lumen Gentium 36/1). Ce service, les conjoints ont à l'exercer d'abord l'un vis-à-vis de l'autre, en vivant la soumission fraternelle (13).

(13) - cf La prière des foyers, commentaire de la première partie, sur ce site à l'onglet mariage.

Or, l'une des causes de la division de nos couples est le fait que nous avons mal ou trop peu vécu cette vertu fondamentale.

Séparés ou divorcés, certains époux continuent à se rendre mutuellement des services dans la vie de tous les jours, par exemple sur le plan matériel, ou pour la garde des enfants. Mais le plus souvent ce n'est pas le cas. Nous avons alors la possibilité d'assumer ce "service" d'une autre manière : en nous identifiant au Serviteur souffrant (cf Is. 53), qui, en silence, portait sa croix par Amour pour les hommes, et leur obtenait ainsi le pardon de leurs péchés et la guérison de leurs blessures. Lorsque nous aurions envie d'aider concrètement notre conjoint, et que nous sommes dans l'impossibilité de le faire, il nous faut faire le saut de la foi : en portant notre croix, en offrant notre souffrance avec Jésus, nous "servons le Christ" dans notre conjoint en permettant au Seigneur d'agir dans son cœur, de le sauver et de le conduire au Père; c'est la communion des saints ... et des époux unis indissolublement par le sacrement de mariage (14).

Serviteurs l'un de l'autre, les époux sont ensemble les serviteurs de leurs enfants; c'est là pour eux, précise Jean-Paul II, un véritable ministère : "Le sacrement de mariage les consacre à l'éducation proprement chrétienne des enfants, et les appelle donc à participer à l'autorité et à l'amour mêmes de Dieu Père et du Christ Pasteur, tout comme à l'amour maternel de l'Eglise. Il les enrichit des dons de sagesse, de conseil, de force et de tous les autres dons du Saint-Esprit, afin qu'ils puissent aider leurs enfants dans leur croissance humaine et chrétienne. Grâce au sacrement de mariage, la mission éducative est élevée à la vocation d'un "ministère" authentique de l'Eglise au service de l'édification de ses membres. Ce ministère éducatif des parents chrétiens est si grand et si beau que saint Thomas n'hésite pas à le comparer au ministère des prêtres" (Familiaris Consortio n° 38/1 et 2).

Même séparés, les époux restent investis de cette mission, et c'est déjà aller dans le sens du pardon que de veiller à ce que notre conjoint séparé puisse assumer toute sa responsabilité de parent, en priant qu'il le veuille d'abord - car, malheureusement, certains se déroberont à cette tâche - et ensuite en recherchant des solutions communes dans l'intérêt des enfants.

c - La fonction prophétique.

Jésus, au moment de son baptême dans le Jourdain, a reçu une nouvelle effusion de l'Esprit, en vue de sa mission prophétique qui allait commencer. Ce même Esprit, il l'a envoyé sur les Apôtres à la Pentecôte, afin qu'ils puissent remplir la mission qu'il leur avait confiée, de porter la Bonne Nouvelle jusqu'aux extrémités de la terre. Au baptême, les chrétiens ont déjà reçu l'Esprit d'adoption filiale qui les a configurés au Christ. "Par le sacrement de confirmation, leur lien avec l'Eglise est rendu plus parfait, ils sont enrichis de la force spéciale de l'Esprit-Saint et obligés ainsi plus strictement à répandre et à défendre la foi par la parole et par l'action en vrais témoins du Christ" (Lumen Gentium n° 11/1).

Animés par l'Esprit, les parents donnent un témoignage de foi d'abord à leurs enfants : "En vertu de ce ministère d'éducation, les parents, à travers le témoignage de vie, sont les premiers hérauts de l'Evangile auprès de leurs enfants. Bien plus, en priant avec eux, en s'adonnant avec eux à la lecture de la Parole de Dieu et en les faisant pénétrer dans l'intimité du Corps du Christ - eucharistique et ecclésial - par l'initiation chrétienne, ils deviennent

(14) - Cf Vivre le sacrement de l'Alliance IV 2, dans "Miséricorde pour les catholiques séparés, divorcés, divorcés remariés" ch. II réflexion.

pleinement parents, en ce sens qu'ils engendrent non seulement à la vie selon la chair, mais aussi à celle qui, à travers la renaissance dans l'Esprit, jail- lit de la croix et de la résurrection du Christ" (Familiaris Consortio 39/4).

Ce témoignage, nous devons bien sûr continuer à le donner lorsque nous sommes seuls. Notre tâche est rendue plus difficile si notre conjoint n'oeuvre pas dans le même sens, voire cherche à détruire ce que nous essayons d'ap- porter à nos enfants. Mais, comme le rappelait le Saint-Père, nous pouvons comp- ter sur la lumière et la force de l'Esprit qui inspire nos paroles et nos dé- marches, et par-dessus tout, qui oeuvre dans le coeur de nos enfants pour les attirer à Dieu, et les conduire eux aussi au pardon et à la réconciliation avec leurs parents.

Si les enfants refusent ce témoignage de foi et se révoltent contre la religion ou contre Dieu, ici encore il nous faut imiter le Serviteur souffrant qui, insulté ne rendait pas l'insulte, mais par ses blessures acceptées dans l'Amour, obtenait le salut pour ses persécuteurs. Comme nous le montre le témoi- gnage de sainte Monique, dont les larmes et les prières ont obtenu la conversion de saint Augustin, la souffrance offerte et l'inlassable intercession des pa- rents est toute-puissante sur le coeur de Dieu, et peut obtenir l'ouverture de leur coeur au Seigneur.

Nous donnons aussi un témoignage de foi à notre conjoint, à l'Eglise et au monde, en allant jusqu'au renouvellement du "oui" à notre conjoint, nous al- lons y revenir bientôt (III 2).

Le témoignage que Jésus nous appelle à donner, en raison de la consé- cration de notre baptême, de notre confirmation et de notre mariage, est aussi un témoignage d'Amour, d'abord vis-à-vis de notre conjoint séparé ou divorcé, puis de nos enfants et de tous nos proches. Il s'agit ici non pas d'un amour affectif, mais d'un authentique Amour Agapé qui va jusqu'au pardon, qui "excuse tout, croit tout, espère tout, endure tout" (I Cor. 13/7). Nous allons revenir aussi sur cette distinction capitale (III 3). Cet Amour, nous avons d'abord à le vivre, et ce témoignage muet touchera peut-être le coeur de celui ou celle qui en est l'objet.

En outre, cet Amour, parce qu'il est participation à celui de Jésus dans le mystère de sa Pâque, sauve, consolide et même fait grandir l'unité mys- tique de notre couple, par-delà la séparation ou le divorce (15). Il est très important que, enracinés dans la foi en l'indissolubilité du lien sacramentel qui nous unit à notre conjoint, nous témoignions à nos enfants que, par-delà l'absence physique de leur papa ou de leur maman, l'unité de notre foyer de- meure dans le Coeur de Dieu, et qu'il dépend d'eux de la retrouver ou de la sauvegarder aussi dans leur coeur. C'est seulement ainsi, que peut être apaisée la blessure due à l'absence de l'autre, même si cette blessure demeure...

Si nous nous ouvrons à cet Amour Agapé, alors notre témoignage reçoit une vigueur extrême, car c'est en aimant ainsi que nous ressemblons le plus à Jésus mourant et ressuscitant, que nous signifions à nos proches et au monde de quel Amour Jésus a aimé l'Eglise son Epouse. Et bien loin que cet Amour nous re- plie sur le passé ou sur une personne, il nous ouvre le coeur à la dimension de celui de Jésus, et donc à tous nos frères, à tous les hommes...

Par Amour pour notre conjoint, nous avons renoncé à un autre amour hu- main, et donnons ainsi un témoignage de fidélité. Dans un monde qui ne croit plus celle-ci possible durant toute une vie, le témoignage de fidélité des couples chrétiens et de ceux qui, séparés ou divorcés, ne contractent pas de nouvelle union, est nécessaire et urgent, Jean-Paul II y insiste :

(15) - Cf. la prière des foyers, commentaire du passage : "Unis toujours davantage en toi les foyers..." (onglet mariage)

- "De nos jours, témoigner de la valeur inestimable de l'indissolubilité du mariage et de la fidélité conjugale est, pour les époux chrétiens, un des devoirs les plus importants et les plus pressants. (...) Il faut reconnaître le prix du témoignage des époux abandonnés par leur conjoint qui, grâce à leur foi et à leur espérance chrétiennes, n'ont pas contracté une nouvelle union : ils rendent ainsi un authentique témoignage de fidélité dont le monde d'aujourd'hui a tant besoin. C'est pourquoi les pasteurs et les fidèles de l'Eglise doivent les encourager et les aider à persévérer dans ce sens." (Familiaris Consortio n° 20/6).

Notre témoignage est d'autant plus important pour l'Eglise qu'aujourd'hui beaucoup de chrétiens - et même de prêtres - ne croient plus cette fidélité possible. Un récent sondage paru dans le journal *La Croix* montre qu'environ les deux tiers des catholiques sont favorables au remariage des divorcés (*La Croix* du 22 avril 1987); et lorsque dans ce même journal, j'ai rappelé l'invitation de Jésus et de l'Eglise aux divorcés remariés, pour qu'ils retrouvent le sens de l'alliance avec leur conjoint, et vivent la vie fraternelle avec leur nouveau compagnon (*La Croix* du 14 octobre 1986), c'est un prêtre qui a réfuté cet appel, en parlant d'irénisme et d'angélisme (*La Croix* du 23 novembre 1986). Pour les uns, nous sommes des anormaux, des refoulés; pour d'autres des mystiques, une élite, des héros... Nous sommes tout simplement des chrétiens auxquels il en coûte de rester seuls, mais qui, pour vivre notre fidélité, comptons sur la force de l'Esprit qui aime à se déployer dans notre faiblesse, sur l'Esprit que le Père envoie généreusement à tous ceux qui prennent leur croix à la suite de Jésus, et savent lui ouvrir tout grand leur cœur blessé.

Ce témoignage de fidélité, chacun de nous pour sa part le donne dans sa famille, dans sa paroisse, dans son milieu de vie et de travail. Nous le donnons aussi au sein de la Communion Notre-Dame de l'Alliance, que le Seigneur a suscitée en rassemblant les blessés de l'amour que nous sommes, et en nous appelant à être *"sans reproche et sans compromission, enfants de Dieu sans tache au milieu d'une génération dévoyée et pervertie, où vous apparaissez comme des sources de lumière dans le monde"* (Phil. 2/15); non en raison de nos mérites (nous n'en avons vraiment aucun), mais par pure grâce : c'est le Seigneur qui nous a relevés; c'est lui qui nous a appelés au témoignage; c'est lui qui nous permettra de tenir jusqu'au bout, malgré la contradiction, et qui nous accueillera dans la joie au banquet des Noces éternelles avec l'Agneau.

A la fin de son exhortation apostolique sur la famille, Jean-Paul II se tourne vers la Vierge Marie : "Que la Vierge Marie, qui est Mère de l'Eglise, soit également la Mère de "l'Eglise domestique"! Que grâce à son aide maternelle toute famille chrétienne puisse devenir vraiment une "petite Eglise" dans laquelle se reflète et revive le mystère de l'Eglise du Christ! Elle qui est la Servante du Seigneur, qu'elle soit l'exemple de l'accueil humble et généreux de la volonté de Dieu! Elle qui fut la Mère douloureuse au pied de la croix, qu'elle soit là pour alléger les souffrances et essuyer les larmes de ceux qui sont affligés par les difficultés de leurs familles!" (Familiaris Consortio n° 86/12).

Je voudrais à mon tour, en terminant cette première partie, remettre entre les mains de Notre-Dame de l'Alliance tous mes frères et sœurs de la Communion, et l'ensemble de cette méditation sur notre "consécration" et sur le renouvellement du "oui" à notre conjoint : qu'elle aide chacun à accueillir ces pages, à les méditer dans son cœur et à en vivre, pour en témoigner, humblement mais joyeusement, dans la force de l'Esprit!

Deuxième partie : LE RENOUVELLEMENT DU "OUI" AU CONJOINT

Lorsque l'on entre dans une communauté ou dans une fraternité, on se trouve confronté à un certain nombre d'exigences bien définies dans les domaines de la vie fraternelle et de la vie de prière. Il n'y a rien de tel à la Communion Notre-Dame de l'Alliance, car - soulignons-le - nous voulons que ces exigences, sous l'inspiration du Saint-Esprit, soient découvertes par chacun dans son cœur (cf Jérémie 31/32), et qu'il s'y engage toujours plus généreusement à la mesure de ses possibilités.

Le seul engagement que nous proposons est ainsi défini dans notre plaquette de présentation : "A tous nous demandons, au nom du Seigneur, de renouveler chaque année le "oui" de leur mariage. De même que, durant la nuit pascale, nous redisons le "oui" de notre baptême, afin que la grâce qui nous a été donnée continue à fructifier en nous, de même nous redirons chaque année le "oui" de notre mariage, afin que nous puissions garder une humble confiance en la conversion de notre conjoint, croire fermement en l'unité indéfectible de notre couple, aller jusqu'au bout de l'Amour, c'est-à-dire jusqu'au pardon, et rester fidèles à notre conjoint dans l'espérance de nos retrouvailles, peut-être ici-bas, sûrement en Dieu". (Par ce rapprochement entre le "oui" du baptême et le "oui" de l'alliance, nous voulons signifier que, dans l'un et l'autre cas, le "oui" vient dans le prolongement de l'engagement initial et le confirme).

II - L'APPEL DU DIEU DE L'ALLIANCE.

La Communion Notre-Dame de l'Alliance ne propose rien qui ne soit enraciné dans la Parole de Dieu, qui ne soit conforme à l'enseignement de l'Eglise. Nous voulons accueillir ceux-ci dans toute leur radicalité, en sachant bien que nous avons toute notre vie pour y répondre toujours mieux. Or, cet appel au renouvellement de l'Alliance n'est pas quelque chose d'accessoire ou de facultatif; c'est le cœur même de la démarche chrétienne, avant d'être celui de la démarche du couple.

1 - le renouvellement de l'Alliance avec Dieu.

Lorsque l'on médite la Parole de Dieu, on s'aperçoit que, dès l'origine, le plan d'Amour de Dieu était d'introduire les hommes dans une communion d'Amour avec lui. A cause du péché originel, les hommes se sont coupés de lui. Dès lors, il n'a cessé de prendre des initiatives pour les réconcilier avec lui; il leur a proposé de nombreuses alliances (cf la prière eucharistique n° 4).

Mais le peuple de Dieu a souvent été infidèle à ces alliances, faisant ainsi son malheur. C'est à cause de cela qu'il a connu notamment le déchirement de l'exil - or n'est-ce pas l'expérience que nous vivons à notre niveau dans la séparation ou le divorce ? - Pour toucher et changer enfin le cœur de l'humanité infidèle, enfoncée dans le péché, Dieu a envoyé son propre Fils pour qu'il soit médiateur d'une Alliance nouvelle. Celle-ci a été scellée dans le sang même du Fils de Dieu, c'est pourquoi, elle est parfaite et éternelle (cf l'épître aux Hébreux). Dès lors, tous les hommes sont invités à entrer, par Jésus, avec lui et en lui, dans l'Alliance avec le Père, grâce à l'Esprit-Saint.

C'est par le baptême dans la foi que nous entrons dans cette Alliance avec Dieu : nous y recevons le pardon de nos péchés qui nous coupaient du Père, nous devenons membres du Corps du Christ et fils adoptifs de Dieu, nous commençons une vie nouvelle dans l'Esprit, nous sommes devenus l'Epouse du Christ et sommes appelés à vivre les implications concrètes de l'Alliance : Le commandement de l'Amour du prochain, qui découle inséparablement de celui de l'Amour de Dieu.

Cela est inauguré au baptême, mais demeure une réalité à vivre quotidiennement pour un chrétien authentique; et c'est pour le signifier, pour en faire fructifier la grâce, que chaque année à Pâques, nous renouvelons l'engagement de notre baptême.

2 - Le renouvellement de l'alliance avec notre conjoint.

Le sacrement de mariage est hautement symbolique de cette réalité de l'Alliance entre Dieu et l'humanité, parce qu'il est une alliance entre un homme et une femme, entre deux personnes. L'Alliance entre Dieu et l'humanité, dans laquelle nous entrons par le baptême, est le milieu nourricier de l'alliance entre l'homme et la femme, elle en est la source et le modèle. Seulement, dans la première, l'un des partenaires - Dieu - est parfait, tandis que le second - l'homme - ne l'est pas. Dans le sacrement de mariage, l'homme et la femme, tous deux égaux et imparfaits, sont appelés à imiter toujours davantage le modèle divin, recevant de Lui la capacité de le faire, et participant à cet Amour parfait qu'il est, qu'il nous manifeste, et dans lequel il nous fait entrer.

Et ce y compris lorsque l'alliance a été humainement rompue. Depuis l'origine, le peuple de Dieu a très souvent été infidèle à l'Alliance. Mais Dieu ne lui a jamais retiré sa confiance. Au contraire, Il ne cesse de lui offrir son pardon et la réconciliation; il est éternellement fidèle à l'Alliance, dont il est l'auteur et le garant. Lorsque nous sommes confrontés à la séparation ou au divorce, il nous invite à l'imiter, lui, et nous donne, lui seul, la capacité de le vivre.

Pour cela, il faut bien sûr que le mariage ait été contracté valablement devant lui. Il y a alors sacrement, et nous sommes appelés à imiter le Père des miséricordes et le Seigneur qui pardonne, nous ouvrant à la force de l'Esprit qui nous rendra capables de redire "oui" jusqu'au bout à notre conjoint séparé ou divorcé, un "oui" qui s'inscrit dans le prolongement et dans les exigences de l'engagement initial.

Il ne s'agit pas en cela d'une consécration religieuse, qui nous mettrait à part des autres divorcés ou des foyers chrétiens : la Communion Notre-Dame de l'Alliance n'est pas un institut religieux, nous l'avons souligné (I 2b). Notre vocation est de vivre de la grâce de notre sacrement de mariage, d'aller jusqu'au bout de l'Amour pour notre conjoint - jusqu'au "martyre": nous devenons ainsi "témoins" de la fidélité indéfectible de Dieu à l'Alliance qu'en son Fils il propose à l'humanité, témoins de la fidélité éternelle du Christ à son Eglise (cf Ephésiens 5), aujourd'hui comme hier, et dans les siècles des siècles.

Dans la prière pour renouveler le "oui" au conjoint (reproduite plus loin), c'est le début qui rappelle combien notre alliance conjugale est fondée sur l'Alliance entre Dieu et son peuple :

"Père éternellement fidèle, il y a ... ans, N. et moi avons scellé librement devant toi une alliance dont tu as fait le sacrement de l'Alliance Nouvelle et Eternelle entre le Christ et l'Eglise".

III - NOTRE REPONSE A L'APPEL DE DIEU.

La Parole de Dieu frappe toujours par sa radicalité, et son appel paraît exigeant, impossible à réaliser. *"Si telle est la condition de l'homme envers la femme, disaient les disciples, il vaut mieux ne pas se marier"* (Matth. 19/10). C'est oublier que Dieu - qui est l'Amour - ne propose jamais rien d'impossible à l'homme, que par son Esprit il nous donne la force de vivre ce qu'il nous commande, et que nous avons toute notre vie pour tendre vers la sainteté, c'est-à-dire, pour approfondir le sens de son appel, et pour confirmer notre double "oui" à l'Alliance avec Lui et à l'alliance avec notre conjoint.

1 - Une réponse libre.

"Nous avons scellé librement notre alliance", disons-nous dans notre prière. Imitant notre Dieu, nous qui sommes serviteurs de la Communion Notre-Dame de l'Alliance, nous n'imposons pas à ceux qui cheminent avec nous cette démarche de renouvellement du "oui" à leur conjoint. Nous la leur proposons, mais la décision de s'y engager doit venir du fond de leur coeur : leur démarche doit être libre.

Dieu nous aime tellement qu'il a inscrit en nous la possibilité d'un choix fondamental : celui d'accepter l'Alliance avec Lui, choix qui nous conduit au bonheur; ou de refuser cette Alliance, et de faire ainsi nous-mêmes notre malheur (cf Deut. 30/15-20).

Dans le cas de l'alliance avec notre conjoint, il nous importe de bien comprendre que là non plus notre choix n'est pas neutre. Si nous redisons "oui" à notre conjoint, même dans la situation de séparation ou de divorce qui est la nôtre, nous prenons le chemin du bonheur, des béatitudes : *"Heureux les pauvres...; heureux les doux...; heureux les affligés ...; heureux les miséricordieux ...; heureux les coeurs purs...; heureux les artisans de paix...; heureux les persécutés pour la justice..."* (Matt. 5/3-10) Dieu veut notre bonheur, on ne le soulignera jamais assez, et il nous en indique le chemin à travers notre souffrance : choisissons donc de le suivre.

Nous le savons par expérience, de multiples raisons peuvent nous freiner, voire nous bloquer sur le chemin du renouvellement du "oui". Mais si nous nous laissons arrêter par elles, nous n'avançons pas sur ce chemin des béatitudes que le Seigneur nous propose. Par exemple, la rancune et le refus de pardon font plus de mal à celui qui les éprouve qu'à celui qui en est l'objet. Inversement, en nous ouvrant davantage au pardon - que le Seigneur rend possible - en vue d'une réconciliation avec notre conjoint, nous connaissons une paix et une joie qui ne cessent de croître, car elles sont fruits de l'Esprit (Gal. 5/22).

Certains hésitent à renouveler leur "oui" parce qu'ils ont l'impression de ne pas respecter la liberté de leur conjoint. Il importe ici de ne pas se laisser gagner par l'esprit du monde, et de tout situer sous le regard de Dieu.

L'Amour est un élan libre et gratuit vers un partenaire, élan qui appelle une réponse également libre, un don réciproque. Le Seigneur nous appelle à vivre cet Amour, à l'offrir à tous ceux que nous rencontrons, sans préjuger de leur réponse, et en prenant le risque d'un refus. Tel est bien l'exemple que Jésus nous a donné, offrant toujours l'Amour du Père, son pardon, la guérison, à tous ceux qu'il rencontrait, laissant à ceux-ci la liberté de les accepter ou d'y fermer leur coeur. Dans la parabole du fils prodigue, le Père, de même, offre son Amour à son fils; il respecte sa liberté le jour où celui-ci veut prendre son indépendance, mais ne cesse pas de l'aimer pour autant : il continue de l'appeler, d'attendre son retour, et lorsqu'il revient, se précipite à sa rencontre.

En renouvelant notre "oui" à notre conjoint, nous ne faisons rien d'autre que d'entrer dans ce mouvement d'Amour du Père et du Fils, auquel il nous est donné de participer par l'Esprit. Nous n'engageons que nous, et nous respectons la liberté de notre conjoint. Nous n'exigeons ou n'imposons rien; mais nous continuons à lui offrir notre amour, notre pardon, en vue de notre réconciliation et du renouvellement de notre alliance. Ne pas entrer dans ce mouvement serait pour nous une démission par rapport à la responsabilité que Dieu nous a confiée, et que nous avons acceptée le jour de notre mariage, lorsque nous nous sommes engagés à aimer fidèlement notre conjoint dans les bons comme dans les mauvais jours. "Tu deviens responsable pour toujours de ce que tu as apprivoisé", disait le renard au petit prince (Ch. XXI, p. 74).

2 - Une démarche de foi.

Lorsqu'on entend l'appel du Seigneur au renouvellement du "oui" au conjoint, l'une des difficultés majeures vient du fait que l'on réagit d'abord affectivement. Impossible de ne pas repenser au jour du mariage qui, le plus souvent, fut un jour de bonheur, et qui laisse des souvenirs heureux, même s'il y a eu parfois quelques fausses notes. (Ce jour-là, le facteur affectif est très dominant, et l'on a souvent une conscience bien limitée de ce qui est engagé sur le plan de la foi).

Puis viennent se superposer à ces souvenirs heureux des visions de malheur : difficultés conjugales, brouilles, disputes, violences peut-être, séparation, divorce..., véhiculant une image du conjoint très négative; et cette image est le plus souvent confirmée par la situation présente d'éloignement, d'indifférence ou d'hostilité.

Lorsque, dans un tel contexte, on entend l'appel au renouvellement du "oui", plus ou moins consciemment on imagine une démarche proche de celle du mariage; et en même temps la réalité blessante de la séparation provoque un mouvement de refus, le sentiment diffus d'une impossibilité. On se trouve en effet, dans une situation humaine de rupture de l'alliance qui est diamétralement opposée à celle qui devrait être pour qu'une telle démarche de renouvellement soit envisageable. Et de fait, si on en reste au plan affectif, c'est un contresens de vivre ce à quoi nous sommes invités par le Seigneur. Pour le monde, c'est une folie!

Aussi le "oui" que nous redisons à notre conjoint est-il prononcé dans la foi en Dieu et vis-à-vis de notre conjoint. Acte de foi en Dieu parce que, au moment où notre affectivité blessée, heurtée, se rebelle, nous demandons au Père la grâce de descendre au niveau de notre cœur profond, sachant que nous l'y rencontrons, et que Lui seul nous rend capables, par-delà la rupture, de redonner notre confiance à notre conjoint : nous croyons que, touché par la grâce, celui-ci peut s'ouvrir un jour à Dieu, et peut-être découvrir le sens de l'Alliance et le sens du sacrement de mariage (16).

Nous devons passer du plan affectif à celui de la foi vis-à-vis de notre conjoint, parce que l'image qu'il nous donne, son comportement présent ne nous incitent pas à la démarche de renouvellement de l'alliance. Mais pas plus que Jésus ne s'est laissé détourner de son projet d'Amour par la trahison de Judas, ou par la haine des prêtres et des chefs de son peuple durant la passion, pas plus nous ne devons chanceler dans l'épreuve découlant du comportement actuel de notre conjoint. Par la foi en son Père et par son Amour extrême pour les hommes, Jésus a triomphé des forces hostiles qui le crucifiaient : aujourd'hui, par l'Esprit, il nous offre de participer à sa victoire, quand bien même les situations humaines paraîtraient sans issue. Il n'y a jamais d'impasse pour le Seigneur!

(16) Cf Vivre le sacrement de l'Alliance, IV 1, dans "Miséricorde pour les catholiques séparés, divorcés, d.r." ch. II réflexion.

On voit donc bien comme est nécessaire cette distinction du plan affectif et du plan de la foi. La confusion des deux est en effet un sérieux obstacle à la démarche de renouvellement du "oui" : car nous pouvons alors avoir l'impression de redire "oui" à cette image très négative de l'autre que nous percevons ou que nous portons en nous, de cautionner ce qu'il est présentement et qui blesse notre affectivité ; ou encore l'impression que notre "oui" implique comme la reprise immédiate de la vie commune avec un conjoint non converti, perspective affectivement peu réjouissante, et dans bien des cas non souhaitable.

En réalité, le Seigneur nous conduit à un regard de foi sur notre conjoint; il veut nous donner son propre regard sur celui-ci. Lorsque Dieu contemple, il ne s'arrête pas à ce qui, en nous, est défiguré par le péché; il ne le voit même pas. Il nous perçoit toujours tels qu'il nous a conçus avant la création du monde : à l'image de son Fils. Par le baptême, il a restauré en nous cette image détruite par le péché originel, et toute la vie chrétienne consiste pour nous à développer, à épanouir cette vie d'enfant de Dieu, en mettant à mort ce qui dans nos vies relève encore du péché. De la sorte, la Lumière dissipe progressivement toutes les ténèbres de nos cœurs.

C'est ainsi que le Père nous regarde, notre conjoint et nous-mêmes, et il nous demande d'avoir l'un sur l'autre le même regard de confiance et d'Amour. Chacun de nous est son enfant bien-aimé, créé par Amour et pour l'Amour, de toute éternité; chacun de nous est invité à entrer dans l'Alliance avec lui, et partant, avec tous les baptisés qui constituent le Corps du Christ, son Epouse; enfin il nous appelle à renouer l'alliance l'un avec l'autre pour devenir signe, à la face du monde, que l'Amour est plus fort que la haine et la mort. Si pour le moment, nous sommes seuls à avoir entendu cet appel et à essayer d'y répondre, le Seigneur met dans nos cœurs la confiance qu'effectivement notre conjoint peut y répondre, et l'espérance qu'un jour notre couple sera réuni pour un bonheur éternel.

3 - Jusqu'au bout de l'Amour.

S'il faut passer du plan affectif à celui de la foi, un même passage - une même pâque (17) - est nécessaire sur le plan de l'Amour. Notre monde réduit souvent l'amour au plaisir qu'il procure, c'est-à-dire au versant agréable de l'affectivité. En conséquence, lorsqu'il n'y a plus de sensation agréable, on croit que l'amour est mort. Marqués par cette conception, au moment où le Seigneur nous invite à redire "oui", nous pouvons être arrêtés nous-mêmes par le fait que, blessés par l'épreuve de la rupture, nous n'éprouvons plus d'élan affectif vers notre conjoint, ou que lui-même n'en manifeste pas envers nous.

Aussi nous faut-il accepter une purification de notre amour, une révision de l'idée que nous nous en faisons. Il nous faut passer du plan affectif au plan du cœur profond, d'un amour blessé à un Amour vraiment oblatif, à cet Amour Agapé dont parle le Nouveau Testament. Jésus a bien fait la différence entre ces deux formes d'amour en disant : *"Si vous aimez ceux qui vous aiment, quelle récompense aurez-vous ? Les publicains eux-mêmes n'en font-ils pas autant ? Et si vous réservez vos saluts à vos frères, que faites-vous d'extraordinaire ? Les païens eux-mêmes n'en font-ils pas autant ? Moi je vous dis : aimez vos ennemis et priez pour vos persécuteurs, afin de devenir fils de votre Père qui est aux cieux, car il fait lever son soleil sur les bons et sur les méchants, et tomber la pluie sur les justes et sur les injustes"* (Mat. 5/44-47).

Il nous est facile de chérir notre conjoint le jour de notre mariage; mais c'est dans l'épreuve que nous vérifions la qualité de notre Amour pour lui; et nous l'aimons d'un Amour divin si nous l'aimons au cœur même de la séparation et du divorce. Alors cet Amour n'est plus élan affectif vers celui qui nous aime ; il est Amour Agapé, participation à l'Amour parfait de Jésus sur la croix, grâce déposée dans notre tréfonds par le Saint-Esprit, dès lors que nous unissons nos cœurs blessés à celui, transpercé, du Seigneur.

(17) Cf Vivre le sacrement de l'Alliance, III 2 : La Pâque de l'Amour; IV 2.

Cet Amour Agapé est une grâce que nous avons à accueillir comme des pauvres, dans un choix libre, dans une orientation de notre volonté vers le pardon, la réconciliation et le renouvellement de l'alliance. C'est une démarche de foi (18), qui peut fort bien coexister avec une affectivité blessée, voire ré- vulsée par la démarche proposée. Car l'Amour Agapé est déposé dans notre coeur profond par le Saint-Esprit, et c'est de là qu'il va irradier les zones périphériques de notre être (donc l'affectivité) pour les apaiser, les guérir, les trans-figurer.

Humainement et affectivement, renouveler le "oui" à notre conjoint qui le refuse est impossible; et c'est une folie pour le monde. Mais dans la foi, en raison de la sagesse de Dieu, cela est réalisable, et ceux qui, à l'exemple de Marie au pied de la croix, acceptent d'aller avec Jésus jusqu'au bout de l'Amour, entrent par l'Esprit, dans l'Alliance éternelle avec Dieu, et renouvellent, avec leur conjoint, une alliance qui est le sacrement de l'Alliance entre le Christ et l'Eglise.

Alors que Jésus nous appelle à aller avec lui jusqu'au bout de l'Amour pour notre conjoint, certains sont tentés de s'arrêter en chemin et de faire l'économie de la démarche de renouvellement du "oui". Il leur suffit d'avoir renoncé à la rancune et au remariage, d'avoir remis leur conjoint au Seigneur, et désormais, ils tentent d'avancer seuls (avec leurs enfants) sur le chemin de la sainteté. C'est méconnaître que le pardon véritable n'est pas l'oubli; qu'il est une participation à la Miséricorde de Dieu en vue de la réconciliation et du renouvellement de l'alliance. C'est oublier l'avertissement de l'Apôtre : *"Si quelqu'un dit : J'aime Dieu, et qu'il hait son frère, c'est un menteur. En effet, celui qui n'aime pas son frère qu'il voit, ne peut pas aimer Dieu qu'il ne voit pas. Et voici le commandement que nous tenons de lui : celui qui aime Dieu, qu'il aime aussi son frère"* (I Jean 4/20-21).

L'appel de Jean est clair et incontournable : si l'on prétend aimer Dieu, c'est-à-dire vivre la réconciliation et l'Alliance avec Lui, on ne peut pas, dans le prolongement, ne pas vivre le pardon et l'alliance avec son prochain -, et notre prochain le plus intime reste notre conjoint. L'Amour est un, et l'Esprit nous pousse à la même démarche et vers Dieu et vers nos frères. Le Seigneur nous appelle tous, en réponse à son Amour, à pardonner à notre conjoint, à nous disposer à une réconciliation avec celui-ci, à rester fidèles au sacrement de l'alliance. Au sein de la Communion Notre-Dame de l'Alliance, nous nous sommes sentis appelés à signifier tout ceci en renouvelant notre "oui" sacramentel. Appelés à la sainteté, si nous n'essayons pas de progresser sans cesse dans ce sens, nous risquons d'être dans l'illusion.

Nous ne devons pas craindre non plus que cette démarche nous rende moins aimants pour les autres. L'Amour n'est pas de l'ordre de la quantité, et plus on en vit, plus, à l'inverse des réalités matérielles, il grandit. Plus donc nous aimons notre conjoint, plus notre coeur devient semblable à celui de Jésus, et plus universel devient notre Amour. Tel est l'admirable paradoxe de notre démarche : notre fidélité indéfectible à notre conjoint séparé ou divorcé, bien loin de nous fixer sur le passé (ce serait en rester au plan affectif), nous ouvre au contraire le coeur à la dimension du Coeur de Dieu, c'est-à-dire à la dimension du monde. Si en effet, habités par l'Esprit, nous savons aimer celui ou celle qui nous a fait souffrir, il n'y a plus de détresse humaine qui nous soit étrangère et qui ne suscite notre compassion. Alors, par Jésus, avec Lui et en Lui, nous pouvons davantage encore oeuvrer pour le salut du monde.

Telle est la fine pointe de la spiritualité de la Communion Notre-Dame de l'Alliance. Bienheureux tous ceux qui, écartant les obstacles à cette démarche, renouvellent dans leur coeur et sur leurs lèvres le "oui" à celui (celle) qui reste, devant Dieu, leur conjoint pour l'éternité : ils entrent déjà de plain-pied dans la communion d'Amour trinitaire.

(18) - Ces différents aspects sont soulignés dans ce passage de la prière pour renouveler le "oui" au conjoint : *"Je crois que notre unité demeure en toi. Je te redis ma volonté de rester fidèle à N., en vue de notre réconciliation, et je te prie, en ce jour, de renouveler par ton Esprit, mon Amour pour lui (elle)".*

4 - Une étape dans tout un cheminement.

Une autre difficulté à renouveler le "oui" au conjoint séparé ou divorcé vient de ce que ce "oui" appelle une démarche, un choix apparemment radicaux, et que l'on ne se sent ni prêt à le dire, ni capable de le prononcer. Or, s'il est vrai que Jésus nous appelle à cette détermination, il respecte toujours notre cheminement, et ne nous demande pas d'être "parfaits" du jour au lendemain.

Jésus nous demande d'être clairs : *"Quand vous parlez, dites 'oui' ou 'non'; tout le reste vient du Malin"* (Matth. 5/37). Lorsque notre mariage a été scellé validement en Dieu, nous sommes tous appelés, que nous soyons divorcés ou seulement séparés, au pardon et à la fidélité. Si nous ne répondons pas à cet appel, si nous nous arrêtons en chemin, c'est que le Malin, comme le souligne Jésus, cherche à nous empêcher d'aller jusqu'au bout de l'Amour. Il sait pour cela dresser sur notre chemin de multiples obstacles, et force nous est de constater qu'il réussit à freiner beaucoup de chrétiens, puis à les détourner de la démarche à laquelle et Jésus et l'Eglise nous appellent.

L'un des obstacles vient de ce que nous imaginons devoir dire un "oui" parfait, comme celui de Marie à l'Annonciation, ou celui de Jésus à Gethsémani, et nous nous en sentons tout à fait incapables. Or, le Seigneur ne nous demande jamais que le "oui" dont nous sommes capables, au moment où son appel nous rejoint, quels que soient nos blessures et nos péchés, et ce "oui" signifie avant tout notre volonté de nous orienter dans le sens du pardon et de la fidélité.

Regardons l'histoire du peuple de Dieu. lorsqu'Israël est sorti d'Égypte, marqué du sang de l'agneau pascal, sauvé des eaux de la Mer Rouge, il s'est rendu au Sinaï où, par l'entremise de Moïse, Dieu lui a proposé l'Alliance. Les Hébreux ont répondu "oui", et sont devenus ainsi le peuple de Dieu; mais ce "oui" était celui d'un Israël enfant qui, aussitôt après, a commencé à vivre ses premières révoltes et infidélités. C'est pourquoi, Moïse ayant brisé les tables de la loi en signe de rupture de l'Alliance, il a fallu la renouveler aussitôt après. Et toute l'histoire du peuple est celle de ses "prostitutions" avec les faux dieux, qui rendaient nécessaires des temps de conversion et de restauration de l'Alliance. Le peuple n'était pas bien saint dans ces moments-là; mais plein de bonne volonté, il redisait "oui" à son Dieu, dans une attente toujours plus approfondie et plus ardente de celui qui viendrait dire à Dieu en son nom un "oui" parfait, et qui inscrirait au fond des cœurs l'Alliance éternelle.

Si nous considérons le "oui" que nous avons échangé avec notre conjoint le jour de notre mariage, sans doute pouvons-nous le rapprocher de ce "oui" du peuple hébreux au pied du Sinaï, tant nous étions alors pleins d'enthousiasme, sans doute, mais encore immatures et inconscients de ce que l'avenir nous réservait.

Repensons aussi au "oui" de notre baptême. Baptisés presque tous à la naissance, nous étions inconscients de ce que nous vivions. Pourtant, baptisés dans la foi de nos parents, nous sommes devenus enfants de Dieu et membres du peuple nouveau des rachetés, du Corps du Christ. Par la suite, toute notre vie a été une histoire d'infidélités - de péchés - et de retours à Dieu dans le sacrement de réconciliation. Et tous les ans, durant la veillée pascale, avec plus ou moins de foi et d'ardeur, nous avons redit le "oui" de notre baptême, le "oui" à l'Alliance nouvelle et éternelle avec Dieu. Si nous prenons cette démarche au sérieux, nous devenons davantage, année après année, ce que nous sommes depuis notre baptême, et qui ne sera parfait que dans la vie éternelle : des enfants de Dieu (cf I Jean 3/1-2).

Pour notre couple, c'est la même chose. Le jour de notre mariage notre unité a été scellée en Dieu; mais c'est durant toute notre vie que nous allons construire cette unité, à travers les pardons donnés, et par notre fidélité (19). En ce moment, nous vivons une rude épreuve, car cette unité est humainement détruite. Mais le peuple, quand il était exilé, cessait-il d'être le peuple de Dieu ? Lorsque le pécheur se convertit, Dieu pardonne et l'Alliance est renouvelée. Pour notre couple, il en sera de même si nous-mêmes et notre conjoint nous nous convertissons et nous réconcilions.

Redisons donc "oui" pour notre part, là où nous en sommes de notre cheminement personnel, dans cette phase difficile de l'histoire de notre couple; redisons "oui", aussi pauvres et blessés que nous soyons : La Vierge Marie nous a montré tout ce que le Seigneur peut faire quand une humble servante lui dit "oui"! Redisons "oui" aujourd'hui, et Dieu consolidera ce "oui" d'année en année, pour le rendre toujours plus semblable à celui de Marie, plus participant de celui de Jésus, mort et ressuscité, et qui sauve le monde.

L'unité est l'oeuvre de toute une vie, nourrie chaque jour de l'Eucharistie. Même si, pour le moment, nous sommes seuls à avoir entendu l'appel de Dieu à la fidélité et à tenter d'y répondre, nous ne devons pas baisser les bras, car dans la foi, nous pouvons continuer à construire l'unité de notre couple (20).

La grâce nous est donnée à la mesure de l'ouverture de notre coeur. Plus nous ouvrons celui-ci et engageons notre liberté sur le chemin de l'Amour, et plus nous sommes heureux de cette joie qui habitait Marie après son "oui", de cette béatitude promise à ceux qui suivent Jésus jusqu'au bout. Et c'est bien ce qu'il nous a été donné d'expérimenter quand nous avons renouvelé notre "oui" durant nos retraites. Inversement, si nous sommes trop réticents à nous engager dans cette voie, nous retardons la guérison de nos blessures, et nous risquons de perdre la paix du coeur.

Nous avons rencontré des frères ou soeurs qui avaient commencé à avancer dans ce sens, et avaient expérimenté cette paix que Dieu donne alors, malgré les blessures de l'affectivité non guéries, malgré des situations humaines parfois très dures, presque infernales dans certains cas. Et puis leur ardeur a diminué, les tentations ou les soucis du monde les ont étouffés (cf Luc 8/II-14), et ils se sont mis à piétiner, voire à régresser. Nous devons être conscients que tout ce qui n'est pas guéri, tout ce qui reste pécheur en nous, nous tire en arrière et cherche à nous arrêter.

Si, au début de l'épreuve, Dieu nous donne souvent des grâces exceptionnelles, il veut ensuite que notre foi grandisse, que notre amour se purifie. Les moments de désolation peuvent être pour nous l'occasion de doutes, d'hésitations, voire de chutes. L'important est alors de ne pas se laisser décourager, de faire preuve de persévérance, de ne jamais nous croire au bout du chemin de la conversion, de la guérison, de la sanctification. Et la démarche de renouvellement du "oui" est précisément le moyen pour nous d'actualiser la grâce du sacrement de mariage, qui nous donne la force de continuer sur le chemin du pardon et de la fidélité.

Cette attente de réconciliation qui se prolonge, les difficultés que nous rencontrons sur ce chemin, nous dépouillent, nous aident à acquérir un coeur de pauvre et nous gardent dans l'humilité. Certains, de l'extérieur, nous disent parfois leur admiration et nous prennent pour des héros (quand ce n'est pas pour des fous!). Nous savons bien, nous, que nous sommes de pauvres pécheurs, et que tout ce que nous pouvons vivre d'évangélique, c'est l'Esprit-Saint qui nous en rend capables. Voilà pourquoi nous attendons tout de Dieu, et ne cessons de lui rendre grâce pour tout ce qu'il nous donne, quand nous renouvelons l'Alliance avec Lui et avec notre conjoint, et particulièrement pour le sens qu'il donne ainsi à toute notre vie.

(19) cf Vivre le sacrement de l'Alliance III 2, à l'onglet "mariage".

(20) cf La prière des Foyers, commentaire du passage : "Unis toujours davantage en
toi..."

IV - NOTRE "OUI" FAIT DE TOUTE NOTRE VIE UNE "HISTOIRE SAINTE".

Dieu nous a créés par Amour et pour l'Amour, c'est-à-dire pour que nous fassions Alliance avec Lui, et par là trouvions le bonheur. "Tu nous as faits pour toi, Seigneur, disait saint Augustin, et notre coeur est sans repos tant qu'il ne demeure en toi". Pourquoi notre monde moderne, malgré toute sa science et toutes ses richesses, est-il habité par l'angoisse et le sentiment de l'absurde, sinon parce qu'il a évacué Dieu de sa vie, et refuse - fût-ce inconsciemment - de faire Alliance avec Lui ?

De même, l'homme et la femme qui avaient fondé leur bonheur humain sur leur couple et sur leur famille connaissent-ils le désespoir le jour où ils sont frappés par l'épreuve de la séparation ou du divorce; et s'ils n'ont pas la certitude de foi que l'alliance scellée en Dieu n'est pas atteinte par l'échec humain, toute une part essentielle de leur vie est comme morte, comme vidée de sens; il ne leur reste que quelques bons souvenirs et beaucoup d'amertume.

Mais tout change, tout "ressuscite" pour ceux qui renouvellent leur acte de foi en l'unité de leur couple - l'homme et la femme ne font plus qu'une seule chair depuis leur mariage sacramental (Matth. 19/5) -, relisent leur histoire passée avec un regard de pardon, c'est-à-dire d'Amour, et, ayant choisi la fidélité, regardent l'avenir avec espérance. En prenant appui sur ces trois vertus théologiques, il leur est possible d'assumer toute leur histoire, de lui donner sens, d'en faire une "histoire sainte".

Par cette expression, nous voulons dire que Dieu, qui est le seul Saint, se rend présent, et est accueilli par nous au coeur de notre histoire. Nous qui sommes pécheurs, il nous appelle à la sainteté et nous aide à y accéder jour après jour, d'abord par notre foi en Lui, par notre Amour, et par un comportement conforme aux exigences de l'Alliance.

1 - En redisant "oui", nous assumons le choix initial

Nous le savons bien, ceux qui prennent l'initiative de la rupture remettent généralement en cause leur engagement initial : "Je me suis marié par étourderie" a dit l'un un jour. "Je me suis trompée en t'épousant, dit une autre, et tout le monde a le droit à l'erreur". Peut-être même certains d'entre nous ont-ils été tentés de faire la même réflexion pour échapper à un sentiment d'échec et à la souffrance intolérables.

Certes, il y a des cas graves où le mariage n'a pas été valablement contracté, et l'Eglise le reconnaît (21). Alors la démarche de renouvellement du "oui" au conjoint n'a évidemment pas de raison d'être. Les frères et soeurs qui sont dans cette situation sont invités à renouveler leur Alliance avec Dieu, à redire le "oui" de leur baptême, et ils restent liés à l'autre par la seule obligation - mais elle est essentielle - de l'Amour fraternel. Ils peuvent, s'ils le désirent, soit se marier, soit se consacrer au Seigneur dans le célibat consacré ou la vie religieuse.

Dans l'immense majorité des cas, en l'absence de "chefs de nullité" (de causes de nullité), malgré notre immaturité de départ, comparable à celle du peuple juif au Sinaï, nous devons bien reconnaître la validité de notre mariage. Dès lors, Jésus nous appelle à entériner le "oui" initial, en le renouvelant aujourd'hui. Lui, en effet, a pris très au sérieux notre mariage, et - comme le suggère l'icône de Notre-Dame de l'Alliance - il tient la main des époux dans ses mains transpercées. Aussi, celui qui reprend son indépendance rouvre les plaies du Seigneur; celui qui oublie son "oui" les laisse saigner;

(21) Cf Vivre le sacrement de l'Alliance, IV 1, et le code de droit canonique canons 1083 à 1103; cf Miséricorde pour les catholiques s., d., d. r., ch. IV.

celui qui assume son engagement initial déverse sur les plaies de Jésus le baume de son Amour, et reçoit en retour la guérison et la force dont ces blessures sont désormais et pour toujours la source inépuisable.

Nous ne pouvons pas rester dans le flou par rapport au "oui" de notre mariage, et devons nous laisser interpellé par l'appel de Jésus. Nous l'avons vérifié souvent : ce sont de fausses raisons qui empêchent beaucoup d'effectuer la vérité et d'authentifier ce "oui". Dans ce domaine, le Père du mensonge n'a pas de mal à nous tromper, surtout dans le contexte de notre monde! Or, il importe d'autant plus de mettre ce moment en pleine lumière que c'est ce jour-là qu'a été scellé le sacrement de mariage, et que c'est à partir de cette source que va couler la grâce pour irradier toute notre histoire.

Pour nous y aider, le Seigneur nous donne quelquefois un signe qui nous conforte dans cet acte de foi en la validité de notre mariage : ce sont, par exemple, des lettres échangées au moment des fiançailles, providentiellement retrouvées; c'est le témoignage de parents, d'amis, du prêtre qui nous a mariés; ce peut être une sorte d'évidence intérieure, alors que l'idée inverse nous trouble (mais il faut soumettre ce sentiment subjectif au discernement d'autrui : l'illusion en ce domaine nous guette, et dans le cas présent, ses effets sont d'autant plus graves qu'ils engagent toute notre conduite ultérieure).

2 - En redisant "oui", nous assumons notre histoire commune passée.

Chez celui qui brise une union dûment contractée, il y a souvent une volonté - plus ou moins consciente - de couper avec tout le passé, de le renier, et certains, à cause de cela, vont même jusqu'à refuser de revoir leurs propres enfants... Mais nous-mêmes nous pouvons être tentés d'oublier notre passé commun pour échapper à une souffrance trop vive, surtout si la vie conjugale a été un temps d'épreuves douloureuses, de conflits pénibles....

Le Seigneur, petit à petit, nous réconcilie avec notre histoire passée en nous faisant découvrir combien il y était présent, même si nous n'en étions pas conscients; et redire "oui" aujourd'hui, c'est pour nous, accepter de placer sous son regard de Miséricorde, toute cette partie de notre vécu, avec ses ombres, mais aussi ses temps lumineux. Alors le Seigneur guérit et convertit notre regard vis-à-vis de notre histoire, vis-à-vis de notre conjoint et vis-à-vis de nous-mêmes.

Par rapport à notre histoire commune, il nous invite d'emblée à détourner nos yeux du négatif qui nous obsède, pour considérer plutôt les événements positifs et heureux que nous avons vécus ensemble - il y en a toujours eu. (Du reste, c'est une démarche qu'encouragent les psychologues eux-mêmes, ou les tenants de la pensée positive). Pour ces moments de lumière, le Seigneur nous conduit à rendre grâce, et c'est en ce sens notamment qu'il nous est possible de vivre la louange dans notre épreuve. Derrière tous ces instants de joie et d'authentique amour, l'Esprit-Saint était présent, il nous est bon de le reconnaître et d'en remercier le Seigneur.

Quant aux aspects et faits négatifs, ils nous font mal surtout s'ils ont été provoqués par notre conjoint; c'est pourquoi le Seigneur nous demande explicitement d'entrer vis-à-vis de celui-ci dans une attitude de pardon. C'est le pardon, en effet, qui nous procure la paix du cœur; c'est du pardon que nous vient la guérison des blessures affectives provoquées durant la vie commune; c'est le pardon qui rend possible ce regard nouveau, positif, sur notre conjoint, dont nous parlions plus haut. (III 2)

Et puis le Seigneur nous conduit à reconnaître nos limites humaines qui ont nui à la communication dans le couple, nos propres responsabilités dans l'échec de notre foyer, nos vieilles blessures (certaines peuvent remonter à notre conception), nos péchés. Tant qu'on reste écorché vif, cette reconnaissance est impossible. Apaisé par l'expérience de la Miséricorde de Dieu, par le pardon reçu du Père et donné au conjoint, non seulement on ne craint plus d'exposer au Seigneur ses blessures et ses péchés, mais au contraire, on désire bientôt les voir remonter, parce qu'on est sûr de recevoir du Père, par Jésus et dans l'Esprit, guérison et réconciliation.

Le Seigneur veut nous libérer de tout ce qui nous entrave dans notre réconciliation et avec Lui, et avec notre conjoint, de tout ce qui nous empêche de renouveler l'Alliance avec le Père et avec notre épouse ou époux. Mais il ne peut le faire que si nous acceptons une conversion de plus en plus profonde. C'est un chemin d'humilité exigeant, certes, mais c'est un chemin de sainteté et de joie : tout ce qui est négatif peut devenir fécond si nous essayons de le vivre en union avec Jésus dans le mystère de sa Pâque. Alors, pourquoi tarder à dire "oui" ?

3 - En redisant "oui", nous assumons notre séparation et notre divorce.

Notre vie commune s'est achevée par la crucifixion de la séparation ou du divorce (22). Or, nous le savons bien, même des années après certains n'arrivent pas à accepter ce traumatisme, et cela ne leur permet pas de redire "oui" en toute vérité.

Ici s'impose au plus haut point la nécessité de distinguer, comme nous le faisons plus haut (III 3), le plan affectif et le plan spirituel, ce que n'arrivent pas à faire ceux qui se bloquent à ce niveau. Aller jusqu'au bout de l'Amour, quand on est confronté à la séparation et au divorce, c'est dire à la fois : "oui, je crois en l'unité infrangible de notre couple, scellée en Dieu le jour de notre mariage" (plan spirituel); et "oui, je respecte la liberté de mon conjoint et son choix actuel d'indépendance", comme le Père de la parabole a laissé partir son enfant prodigue (quoi que cela lui ait coûté affectivement), sans cesser pour autant de l'aimer et de désirer le réconcilier avec lui. Dans cette perspective, - je vais faire une affirmation folle pour le monde, et scandaleuse pour les pharisiens, - la meilleure preuve d'Amour que nous puissions donner à notre conjoint quand il est absolument décidé au divorce, c'est d'accepter celui-ci, car ainsi, nous lui montrons jusqu'à quel point nous respectons sa liberté!

Ce faisant, nous croyons que cette démarche humaine ne remet pas en cause l'essentiel sur le plan spirituel : notre unité mystiquement réalisée, et nous continuons à désirer une réconciliation. En concédant le divorce à notre conjoint, nous ne démissionnons pas par rapport à notre responsabilité vis-à-vis de notre couple. Nous reconnaissons seulement que nous sommes radicalement impuissants à conduire notre conjoint au renouvellement de l'alliance; nous pensons que les lois humaines le sont tout autant; c'est pourquoi nous plaçons notre espoir uniquement dans la Toute-Puissance du Seigneur pour lequel rien n'est impossible, et qui saura bien, par de multiples chemins, toucher le coeur de notre conjoint.

Ce faisant, nous suivons vraiment Jésus sur le chemin de sa passion, de sa mort et de sa résurrection. Lorsque fut venue l'heure des ténèbres, lorsque les chefs du peuple élu lui imposèrent une manière de divorce en l'arrêtant en le jugeant et en le condamnant à mort, Jésus sachant qu'il avait tout fait pour les appeler aux noces avec Dieu, par fidélité à l'Alliance, voulut aller jusqu'au bout de l'Amour, et accepta de subir cette condamnation inique; mais son Père, en qui il avait placé toute sa confiance, lui accorda la victoire : la réalisation de l'Alliance nouvelle et éternelle avec l'humanité.

(22) Cf La passion des séparés, divorcés, dans "s, d., une possible espérance"

A notre niveau, lorsque nous sommes acculés au divorce, faisons le saut de la foi en notre Père, par lequel nous échappons à la désespérance, et suivons Jésus dans son Amour, de pardon pour notre conjoint : en participant à cet Amour, nous triomphons de la rancune ou de la division. Alors, en redisant "oui", nous donnons à l'unité mystique de notre couple une intensité qu'elle n'avait peut-être jamais eue.

Demandons à la Vierge Marie de nous y aider : debout au pied de la croix, elle communiait parfaitement à Jésus dans sa foi en son Père et dans son Amour pour les hommes. Aujourd'hui elle reste notre modèle, et si nous l'accueillons comme notre Mère, elle nous aide à devenir toujours plus semblables à Jésus, à partager les dispositions et les sentiments qui furent ceux de son Fils (23).

Alors nous trouvons la paix, et recevons la grâce de vivre sereinement notre présent. En effet, seule l'acceptation de la situation (non du principe) de la séparation ou du divorce empêche la révolte ou le découragement, et enlève la charge émotionnelle liée à cet événement: et l'Amour qui en est le moteur transfigure notre épreuve, nous conduit à la joie pascale. Nous cessons de nous poser en victimes, et assumons librement (cf III 1) un état que nous n'avons pas choisi, certes, mais qui est là, et qui est notre "lieu" pour rencontrer le Seigneur aujourd'hui, notre chemin de sainteté.

Quand je parle d'acceptation du divorce, j'ai conscience de n'être apparemment pas en accord avec l'Eglise qui a toujours exprimé son refus du divorce. A ce sujet, il y a quelque danger à ne pas distinguer le refus du principe du divorce, et le refus de la démarche juridique civile.

D'une part, on risque en effet de conduire à un certain pharisaïsme qui fait passer à côté de l'essentiel : tel mari, dont le caractère épouvantable a provoqué la rupture du foyer, s'appuie sur ce refus du divorce par l'Eglise pour exiger le retour sans conditions de son épouse, tandis que tel conjoint, qui a été contraint au divorce, se sent coupable, voire excommunié par l'Eglise, alors qu'il ne l'est absolument pas (cf Familiaris consortio 83).

D'autre part, je viens de le montrer, l'acceptation du divorce quand on y est acculé, peut-être vécue en union avec Jésus dans son mystère pascal comme une ultime preuve d'Amour. Il ne faut pas voir ici un mépris de la loi civile : il s'agit seulement d'une relativisation de celle-ci par rapport à un ordre de valeur qui lui est supérieur. Quand on croit à l'indissolubilité du lien sacramentel, un divorce civil n'est pas la fin du couple; et même humainement, on a bien vu des gens divorcer, puis, des années plus tard, revenir à leur alliance et se remarier.

Il est donc urgent que tous, dans l'Eglise, distinguent et situent bien les deux plans; non au principe du divorce : celui-ci est contraire, en effet, à l'indissolubilité du mariage sacramentel validement contracté. Mais, quand il n'y a pas d'autre alternative que la séparation ou le divorce, il faut bien reconnaître que, l'unité étant ratifiée dans le coeur du chrétien par la foi, il est des cas où le divorce civil est préférable à une séparation de corps et de biens.

4 - En redisant "oui", nous regardons l'avenir avec espérance.

Lorsqu'on reste sur un sentiment d'échec, et tant qu'on n'a pas redécouvert la profondeur du sacrement de mariage, on est tenté par la désespérance vis-à-vis de l'avenir. Quel sens aura désormais cette vie brisée par le divorce? Dans les témoignages qui paraissent çà et là, cette interrogation poignante est nettement perceptible. Et cette angoisse pousse beaucoup à fonder un nouveau couple pour combler cette béance, et masquer le vide laissé par l'absence du conjoint.

(23) Cf La maternité spirituelle, deuxième partie.

En plaçant toute notre confiance dans le Seigneur, nous redécouvrons que rien ne lui est impossible; que, comme il a touché notre cœur, il peut tout autant gagner celui de notre conjoint; qu'en réponse à notre instante prière, il est à l'œuvre pour réconcilier notre couple. Aussi, alors que Satan cherche à nous diviser, à nous désespérer, devons-nous réagir par une confiance inébranlable en notre Père, et un Amour de pardon pour notre conjoint, afin de vivre désormais dans l'espérance de notre réconciliation.

Nous pouvons nous conforter en méditant l'histoire du peuple de Dieu : il n'y a pas d'infidélité de celui-ci qui n'ait été suivie d'un renouvellement de l'Alliance. En Jésus, Dieu a scellé la nouvelle Alliance dans le corps-même de son Fils : désormais, s'écrie saint Paul, plus rien ne peut nous séparer de l'Amour qu'il a pour nous (Ro. 8/38-39). De même, rien ne peut briser fondamentalement notre unité avec notre conjoint, qui est le signe de l'Alliance entre Jésus et l'Eglise, et qui participe à ce mystère. Aussi, en méditant sur l'exemple du peuple de Dieu, et en prenant appui sur la fidélité éternelle de Dieu, pouvons-nous espérer que notre conjoint renoue l'Alliance avec Dieu, et redécouvre le sens du sacrement qui nous unit.

Seulement nous ne pouvons pas savoir quand il le reconnaîtra : il y aura, là aussi, des "ouvriers de la onzième heure". Peut-être même ne saurons-nous pas s'il l'a reconnu, car c'est le secret de sa relation à Dieu ... C'est pourquoi il nous faut être très patients, vivre dans la foi et dans l'espérance (cf III 2), et mettre à profit ce temps d'épreuve pour nous convertir et nous laisser sanctifier, nous souvenant qu'aux yeux de Dieu *"mille ans sont comme un jour"* (2 Pierre 3/8), et *"que les souffrances du temps présent ne sont rien par rapport à la gloire qui doit être révélée en nous"* (Ro. 8/18).

J'irai même jusqu'à affirmer que, pour certains d'entre nous, c'est bénéfique si cette épreuve se prolonge, car dans ce creuset, au feu de l'Esprit, notre Amour se purifie, notre désir de réconciliation grandit. Nous avons tous nos blessures profondes, notre part de responsabilité dans l'échec de notre couple. Or, nous sommes tentés de le méconnaître. Dès lors, si la réconciliation venait trop vite, elle risquerait d'être superficielle; les vrais problèmes seraient enfouis au lieu d'être résolus, et le couple ne repartirait pas sur des bases solides. (C'est bien pour cette raison, du reste, que les trois quarts des remariages échouent!) En outre, pour certains la vie commune était un tel enfer qu'elle les détruisait; et il leur faut du temps pour se reconstruire dans la paix avant de pouvoir envisager une réconciliation, et peut-être une reprise de la vie commune.

Cependant, le principal obstacle à la réconciliation, c'est la liberté de l'autre, son attitude de refus. Dieu a beau être le Tout-Puissant, dans son Amour, jamais il ne violera la liberté de notre conjoint. Mais il peut agir plus ou moins fort - et lui seul le peut - pour toucher le cœur de celui-ci, en réponse à notre prière. Plus nous l'en prions, et plus, mystérieusement, il peut oeuvrer en notre conjoint, en vertu du sacrement de mariage (24). A l'inverse, si nous fermons notre cœur à notre conjoint, si nous lui refusons notre pardon, Dieu lui-même ne peut plus toucher son cœur par le canal privilégié de notre fidélité, et nous prenons là une grave responsabilité : nous péchons par omission.

Avançons donc résolument dans le sens du "oui" qui permet à Dieu de continuer à appeler notre conjoint de façon toute particulière à la réconciliation et au renouvellement de l'Alliance. Nous contribuons ainsi pour notre part à l'œuvre rédemptrice de Jésus, au sacerdoce royal qui est le nôtre de par notre baptême, et qui s'accomplit pour nous d'abord dans notre famille. Alors, soyons en sûrs, nous-mêmes goûterons à la joie pascale, et souvent nous pourrions voir, chez notre conjoint, de petits signes de l'action de Dieu, qui sont les fruits de notre attitude de pardon.

(24) Cf Vivre le sacrement de l'Alliance, IV 2; in *"Misericorde pour les c.s., d., d.r."*
La maternité spirituelle, II 2b ch. II

5 - Une espérance plus forte que la mort.

Lorsque nous redisons "oui" à notre conjoint, nous lui disons un "oui" qui a valeur d'éternité. Il ne peut en être autrement puisque l'Alliance fondée par le Christ est éternelle, que, par notre baptême, nous sommes entrés nous-mêmes dans cette Alliance, et que le mariage en est le signe. Pourtant l'Eglise affirme : "Le mariage conclu et consommé ne peut être dissous par aucune puissance humaine ni par aucune cause, sauf par la mort" (code de droit canonique, 1141). En outre nous connaissons bien la fameuse objection des Sadducéens à Jésus (Matth. 22/23-33). Nous avons là, apparemment, une contradiction : si la mort dissout le mariage, qu'est-ce qui est éternel pour le couple ?

Tout d'abord, il convient d'éviter de faire le contresens des Sadducéens. Pour eux, qui ne croyaient pas à la résurrection, ce qui primait, c'était la réalité humaine, et à partir de celle-ci, ils imaginaient une vie éternelle au rabais, ce qui conduisait à des problèmes insolubles. Ils tombent dans la même erreur ceux qui imaginent que, dans la vie éternelle, l'unité des époux puisse être moins grande qu'elle ne l'est sur terre. Resterait la vie fraternelle, mais moins intense que la vie de couple ici-bas. Une telle conception revient à idolâtrer le mariage en ce monde, et finalement à le déprécier : car si dans la Vie éternelle le lien entre les époux est dissous ou dilué, quelle valeur peut-il encore conserver ici-bas ?

Certains séparés ou divorcés, raisonnant ainsi, peuvent en arriver à anticiper, en quelque sorte, ce détachement que la mort provoquerait entre les époux, et à se considérer comme dégagés du lien qui les unit à leur conjoint. Dès lors, ils se dispensent d'aller jusqu'au bout de l'Amour, jusqu'au renouvellement du "oui", et se rendent libres pour un remariage éventuel ou une consécration religieuse.

Pour ce qui est de notre situation durant cette vie, l'Eglise est claire : la séparation ou le divorce civil n'entraînent en rien la dissolution du lien sacramental entre les époux validement mariés. Si, maintenant, nous revenons à notre perspective d'au-delà de la mort, il nous importe de renverser la perspective fautive évoquée ci-dessus. Bien loin que l'unité du couple dans le Royaume soit en retrait par rapport à ce qu'elle est sur terre, c'est le contraire qui est vrai : elle ne fait que s'y approfondir toujours davantage, en s'ouvrant à la foule des rachetés.

Nous le savons par expérience, il nous est impossible de parvenir ici-bas à une unité parfaite avec notre conjoint, à cause de nos péchés, de nos blessures, mais aussi de nos limites humaines : notre corps, s'il est instrument de communion, est en même temps la preuve de notre insurmontable altérité (25), et donc obstacle à la réalisation parfaite de cette unité. Par-delà la mort, notre corps glorifié cessera d'être un écran, et l'unité de notre couple pourra atteindre sa perfection (26). C'est cela que Jésus signifiait aux Sadducéens en disant : "A la resurrection, on est comme des anges dans le ciel" : les anges, qui ne sont pas limités par un corps, sont entièrement disponibles pour la communion d'Amour et avec Dieu et entre eux.

En outre, cette communion ne sera pas limitée, comme ici-bas, à quelques relations privilégiés. Sur terre, limités dans l'espace et dans le temps, nous connaissons très peu de monde, et nous n'avons de relations étroites qu'avec notre famille, avec quelques amis. Dans le couple, il nous est donné d'aller jusqu'au bout de la relation avec un être particulier, et d'expérimenter une unité aussi grande que possible, appelée à grandir et à tendre vers la perfection, par-delà la mort même. Dans le sacrement de mariage, cette unité des époux devient signe de l'Alliance entre le Christ et l'Eglise, signe

(25) Cf François Varillon, l'humilité de Dieu, Centurion 1974, p. 106-107

(26) Cf François Varillon, la souffrance de Dieu, Centurion 1975, p. 64.

que l'humanité tout entière est appelée à une communion plus intime avec le Christ que l'est celle des époux entre eux (27). Cette réalité de foi est inaugurée par le baptême, et elle s'épanouira à la résurrection.

Alors ce seront les noces de l'Agneau, et de même que le couple, par-delà la mort, continue à grandir dans l'unité, de même l'Eglise connaîtra une communion d'Amour extraordinaire, la fraternité universelle enfin réalisée dans l'Esprit. De cela, le couple sur terre est le signe et une anticipation imparfaite mais réelle; la réalité ultime est celle qu'il signifie, cette unité enfin accomplie du Christ et de son Epouse, riche de toutes les relations particulières épanouies dans l'Amour.

Donc quand nous redisons "oui" à notre conjoint, nous affirmons notre volonté de voir l'unité de notre couple, déjà mystiquement réalisée le jour de notre mariage, s'épanouir dans le Royaume, par-delà la mort, et s'ouvrir totalement à la communion avec tous les hommes que le Père a réconciliés avec Lui par le Fils, dans l'Esprit, et rassemblés dans le Corps - Epouse du Christ (cf Apocalypse 21/1-7).

Dès lors, comment comprendre que l'Eglise accepte le remariage des veufs ? Elle l'accepte parce qu'il ne contredit pas la réalité du sacrement de mariage, comme le fait le remariage des divorcés; mais, si elle l'accepte en raison de notre faiblesse, elle ne le trouve pas souhaitable dans son principe.

Le remariage des veufs ne contredit pas le sacrement de mariage car, pour qu'il y ait sacrement, c'est-à-dire signe, il faut que les deux époux soient vivants. Tant qu'ils le sont, le remariage est une atteinte au principe et à la réalité spirituelle de l'indissolubilité du lien entre les époux. Les divorcés, l'Eglise, après avoir demandé que tout soit mis en oeuvre pour éviter le divorce, les appelle à pardonner, à rechercher la réconciliation, et si possible, la reprise de la vie commune (cf p. 8). Dans le cas du veuvage, la situation est différente, et le canon 1141 affirme que la mort dissout le mariage.

Cela veut-il dire que le remariage soit souhaitable pour les veufs ? Saint Paul estime que le non remariage est préférable, sans méconnaître qu'en raison de notre faiblesse humaine le remariage soit envisageable : *"Je dis aux célibataires et aux veuves qu'il est bon de rester ainsi, comme moi. Mais s'ils ne peuvent vivre dans la continence, qu'ils se marient; car il vaut mieux se marier que brûler"* (1 Cor. 7/8-9). Et il dit encore : *"Je veux que les jeunes veuves se remarient, qu'elles aient des enfants, dirigent leur maison et ne donnent aucune prise aux médisances de l'adversaire"* (1 Tim. 5/14, et les versets 3 à 16). (28)

Certaines veuves et certains veufs se sentent appelés à ne pas se remarier pour des motifs d'ordre spirituel; par exemple, les Frères de la Résurrection, qui se définissent ainsi : *"La Fraternité de la Résurrection offre une structure de vie religieuse à des hommes ayant été mariés, et soucieux de voir s'épanouir dans un service d'Eglise leur fidélité au "oui" sacramentel, au-delà de la disparition physique de leur épouse, pour un plus grand Amour : ad majorem Amorem"*. C'est ce qui fait que cette Fraternité est si proche de la Communion Notre-Dame de l'Alliance, et qu'elle est si désireuse, comme nous, d'aider les chrétiens séparés ou divorcés à assumer leur fidélité, par la grâce du sacrement de mariage.

Je voudrais insister ici sur ce caractère unique de la relation entre les époux, par-delà le divorce et la mort-même, comme signe de la relation unique entre le Christ et l'Eglise, son Epouse. C'est là le fondement de notre fidélité. En renouvelant le "oui" à notre conjoint, nous nous glissons dans l'Amen de Jésus qui, en acceptant de s'incarner (cf Hé. 10/7), et ainsi d'épouser l'humanité, s'engageait pour toujours à aimer et à sauver son Eglise.

(27) Cf Familiaris Consortio n° 12-13.

(28) Sur ce point, cf Dom Charles Massabki, Le Christ rencontre de deux Amours, Editions de la Source, Paris 1962 p. 1279 et 1280.

Lorsque nous sommes tentés de nous décourager, tentés peut-être de rêver à une autre union humaine, tournons-nous vers Jésus et supplions-le de nous aider, par la grâce du sacrement de mariage, à entrer dans le mystère de cet unique Amour dont il est le modèle, la source et le garant. Alors, il nous aidera à tenir jusqu'au bout dans l'épreuve que nous vivons, et par-delà la mort, il nous prendra près de lui, avec notre conjoint et nos enfants, pour les Noces éternelles. C'est ce que nous demandons chaque jour dans la prière des Foyers : "Père bien-aimé, si riche en miséricorde, réunis en Jésus, par Marie, tous les foyers, accordés ou brisés, pour qu'un jour nous ayons tous part ensemble à ta joie éternelle."

V - PETIT RITUEL ET TEMOIGNAGES

1 - Petit rituel.

Nous avons vécu pour la première fois la cérémonie du renouvellement du "oui" à notre conjoint à la fin de notre retraite à l'Abbaye de Timadeuc en juillet 1985. Cette démarche étant avant tout un acte de foi, nous l'avons voulue très simple et très dépouillée.

Chant : Alleluia - psaume 118 (carnet "Il est vivant" p. 25)

Parole de Dieu :

La Parole de Dieu qui nous appelle au renouvellement de l'Alliance, en Osée 2/16-22 : *"Je vais la séduire, je la conduirai au désert et je parlerai à son coeur. (...) Et elle répondra comme au jour de sa jeunesse, au jour où elle monta du pays d'Egypte. Et il adviendra en ce jour-là - oracle du Seigneur - que tu m'appelleras 'mon mari'. (...) Je conclurai pour eux en ce jour-là une alliance. (...) Je te fiancerai à moi pour toujours, je te fiancerai à moi par la justice et le droit, l'amour et la tendresse. Je te fiancerai à moi par la fidélité et tu connaîtras le Seigneur."*

Refrain : L'Amour du Seigneur à jamais je le chante,
D'âge en âge j'annoncerai son Nom:
Il est mon rocher, mon roc, ma citadelle,
Son Alliance est éternelle. ("Il est vivant" n° 327)

Psaume 88 :

L'Amour du Seigneur sans fin je le chante;
Ta fidélité, je l'annonce d'âge en âge.
Je le dis : c'est un Amour bâti pour toujours;
Ta fidélité est plus stable que les cieux.
Que les cieux rendent grâce pour ta merveille, Seigneur,
Et l'assemblée des saints pour ta fidélité.
Seigneur, Dieu de l'univers, qui est comme toi,
Seigneur puissant que ta fidélité environne ?

A toi le ciel, à toi aussi la terre.
C'est toi qui fondas le monde et sa richesse.
Justice et droit sont l'appui de ton trône.
Amour et vérité précèdent ta face.
Heureux le peuple qui connaît l'ovation!
Seigneur, il marche à la lumière de ta Face.
Tu es sa force éclatante; ta grâce accroît notre vigueur.

Autrefois tu as dit à tes amis :
"J'ai trouvé David, mon serviteur;
Je l'ai sacré avec mon huile sainte,
Ma main sera pour toujours avec lui,
Et mon bras fortifiera son courage.
Il me dira : Tu es mon Père,
Mon Dieu, mon roc et mon salut!
Sans fin je lui garderai mon Amour,
Mon alliance avec lui sera fidèle." (Psaume 88, extraits)

Prière de renouvellement du "oui":

"Père éternellement fidèle, il y a ... ans, N. et moi avons scellé librement devant Toi une alliance dont tu as fait le sacrement de l'Alliance Nouvelle et Eternelle entre le Christ et l'Eglise.

Depuis, nous nous sommes séparés.

Mais je crois que notre unité demeure en toi. Je te redis ma volonté de rester fidèle à mon époux (se), en vue de notre réconciliation, et je te prie, en ce jour, de renouveler, par ton Esprit, mon Amour pour lui (elle)".

Puis nous avons invoqué l'Esprit-Saint, seul capable de réaliser en nous ce que nous demandons :

"Viens, Esprit de sainteté, viens, Esprit de lumière,
Viens, Esprit de feu, viens nous embraser. (Il est vivant n° 469)

- 1 - Jésus crucifié, toi qui pardones,
Renouvelle en nous l'Amour de pardon.
- 2 - Garde-nous fidèles, Dieu notre Père,
Et accorde-nous la réconciliation.
- 3 - Esprit de lumière, Esprit d'Amour,
Rends-nous témoins de l'Alliance éternelle.

Prière pour la Communion Notre-Dame de l'Alliance :

"Père bien-aimé, nous te rendons grâce de nous avoir réunis au sein de la Communion Notre-Dame de l'Alliance. Aide-nous à approfondir toujours davantage le sens du sacrement de l'alliance. Nous pourrions ainsi mieux en vivre, et donc en être humblement témoins dans l'Eglise et pour le monde.

Nous te le demandons par Jésus, ton Fils, notre Seigneur, qui vit et règne avec toi, Père, dans la communion du Saint-Esprit, maintenant et pour les siècles des siècles, Amen!

Antienne à Notre-Dame de l'Alliance.

Notre Père.

Magnificat (éventuellement).

Lorsque nous vivons cette démarche du renouvellement du "oui" au conjoint durant l'Eucharistie, nous le faisons non après l'homélie, mais après la Communion. (Il est d'ailleurs possible d'insérer la lecture d'Osée et le psaume 88 dans la liturgie de la Parole).

Pas après l'homélie tout d'abord parce que nous avons voulu nous démarquer par rapport à la célébration du mariage, et surtout à cause de l'importance de la communion qui confirme notre démarche. Au moment du mariage, notre conjoint est là, et c'est à lui que nous adressons notre "oui". Maintenant nous sommes seuls, aussi est-ce en Jésus, reçu dans la communion, que nous pouvons rejoindre notre époux(se).

Jean-Paul II le rappelait dans *Familiaris consortio*, l'Eucharistie et le mariage sont "intimement liés" : "L'Eucharistie est la source même du mariage chrétien. Le sacrifice eucharistique, en effet, représente l'Alliance d'Amour entre le Christ et l'Eglise, en tant qu'elle a été scellée par le sang de sa croix"(n° 57).

Dans l'Eucharistie, nous communions au Christ qui a été jusqu'au bout de l'Amour, qui a accepté d'être trahi par Judas, l'un des douze, d'être accusé injustement, lui, l'Innocent, d'être flagellé, d'être couronné d'épines, lui le Roi de l'univers, d'être crucifié comme un esclave, suprême abaissement. Or, malgré toutes les épreuves de sa passion (auxquelles nous participons à notre modeste niveau), bien loin de divorcer d'avec son peuple, le Christ au contraire dans le mystère de sa mort et de sa résurrection, a scellé l'Alliance nouvelle et éternelle, l'Alliance infrangible que chaque Eucharistie actualise.

Ainsi, lorsque nous communions au Christ dans l'Eucharistie, nous entrons dans ce mouvement de mort et de résurrection, nous participons à cette confiance inébranlable, à cet Amour extrême et à cette indéfectible fidélité du Christ que nous essayons précisément de vivre dans le mariage, signe de l'Alliance entre le Christ et l'Eglise. Jean-Paul II le rappelait aux foyers des Equipes Notre-Dame le 23 sept. 1982 :

"L'Eucharistie nous rend accessible l'Alliance, en même temps le don et Celui qui se donne (...). L'accomplissement de l'Alliance dans l'Eucharistie se répercute dans l'alliance conjugale (...). "C'est dans le sacrifice de la nouvelle et éternelle Alliance que les époux chrétiens trouvent la source jaillissante qui modèle intérieurement et vivifie constamment leur alliance conjugale" (*Familiaris consortio* n° 57). Près du Seigneur ils apprennent à aimer jusqu'au bout, dans le don et le pardon. Et comme il vit lui-même une Alliance indissoluble, ils apprendront de Lui la fidélité sans faille à la parole et à la vie donnée" (Jean-Paul II aux équipes Notre-Dame, le 23 sept. 1982).

Cela reste vrai pour les séparés ou divorcés : tant que les conjoints sont vivants, leur alliance demeure scellée en Dieu, et l'Eucharistie est le lieu privilégié où ceux qui sont fidèles célèbrent cette unité, où ils puisent la capacité de pardonner et le courage de la fidélité.

2 - Témoignages.

Durant notre retraite de Timadeuc, nous étions une quinzaine à vivre cette première démarche du renouvellement du "oui" à notre conjoint. Par la suite, les membres de la communion l'ont refaite le jour anniversaire de leur mariage, et elle a été vraiment pour eux source de bénédiction. Certains l'ont vécue dans le secret de leur chambre; d'autres se sont retirés dans une communauté pour y vivre cet engagement en Eglise dans la prière et les sacrements :

"Je voulais faire de cette journée une journée pas comme les autres, et prendre du temps. J'ai donc demandé à la communauté des religieuses de Notre Dame de Sion de m'accueillir pour une journée.

"A 9 heures, j'ai participé à l'Eucharistie. En recevant Jésus, par la prière j'étais unie très fort à Claude, sûre que, par notre sacrement de mariage, je peux recevoir Jésus en son nom.

"Ensuite, j'ai voulu recevoir le sacrement de réconciliation. Cette démarche celle de l'enfant prodigue vers son Père plein de tendresse, a été un bon moment. Me reconnaître pécheur, me reconnaître pauvre au point de tout attendre du Père : la force de pardonner, d'aimer malgré tout, de croire qu'il peut tout...

"Puis j'ai pris un long temps de prière à la chapelle, me préparant à redire au Seigneur mon désir de renouveler mon engagement envers Claude. J'avais préparé, grâce à l'Anneau de Feu, une petite cérémonie comme celle vécue à la retraite de Timadeuc.

"J'ai chanté la fidélité de notre Père : Il est fidèle en tout et patient. J'ai pu dire, avec toute la sincérité de mon cœur, la prière pour renouveler le "oui" à mon conjoint. J'étais très émue, mais remplie d'une joie extraordinaire. Puis, j'ai prié pour la communion Notre-Dame de l'Alliance, et invoqué l'Esprit-Saint pour qu'il réalise en moi ce désir de fidélité, de pardon à mon conjoint." (Bernadette)

Pour certains, la première fois, c'est un acte de foi nue et de volonté, en réponse à l'appel du Seigneur, sans consolation spirituelle immédiate :

"L'amour de Dieu découvert encore plus présent et plus grand que jamais m'a amenée au "oui". Je ne dirai pas que ce "oui" était accompagné d'une foule de grâces. Non, c'était plutôt et essentiellement un acte de foi en mon Dieu, qui m'avait visitée et qui m'emmenait là où je ne serais pas allée.

"La seule chose que moi je savais, c'est qu'un tout petit "oui" engendre des choses incroyables : je pensais au "oui" de Marie, au "oui" de Marthe Robin, au "oui" de tous les saints qui m'entraînaient à leur suite, dans ce peuple confiant en son Dieu qui peut tout.

"Dire "oui", ce n'était donc pas croire que tout était acquis. C'était un "oui" de pauvre qui accepte de se mettre en route, pas à pas, avec les chutes possibles. Mais je compte sur mes frères et sœurs de la communion pour m'aider à cheminer vers le pardon, et pour me relever de mes chutes".
(Martine)

Par la foi nous triomphons du doute le plus radical :

"Le 21 décembre 1987, jour anniversaire de mon mariage, j'ai redit mon oui dans les larmes du doute le plus profond (en particulier doute sur la validité de mon mariage). Tout ce qui avait fondé ma vie de fidélité à Bernard depuis six ans, tout était sapé à la base.

"Alors je me suis rappelé toutes les grâces qui ont jalonné ces six années de solitude, et au vu de tout cela, j'ai redit "oui" avec ce que j'ai pu rassembler en moi de confiance en Dieu. Et au cours de la messe de ce jour, après la communion, un chant est venu me dire de la part du Seigneur : "C'est toi, Seigneur, notre unité, Jésus Ressuscité". J'ai compris dans mon cœur que c'était la parole magnifique que le Seigneur m'adressait pour notre couple. Et j'ai pleuré de reconnaissance. Mais le combat intérieur n'était pas terminé. Il a fallu que je remette de nouveau ma confiance en Dieu.

"Le lendemain j'ai pu me confesser, et le prêtre, d'après ce que j'ai pu lui dire, m'a confirmé que mon mariage était bien valide. Quel soulagement! Tout reprenait sens et vie en moi.

"Quelle est donc cette aventure du mariage ? Qu'elle doit être immense la partie cachée de l'iceberg, dont notre petit "oui" si mal dit n'est que la minuscule partie émergée! Tout le reste, c'est la partie divine, éternelle, la part de Dieu dans notre engagement. C'est pour cela que, si l'on vient à douter, le vide est immense, un vrai gouffre où nous perdons pied; notre vie perd son sens. Merci, mon Dieu, d'avoir redonné un sens à mon "oui", et un sens à ma vie".
(Pascale)

Des grâces diverses accompagnent cette démarche de renouvellement du "oui" : grâces de guérison par rapport à des blessures anciennes; grâces de force pour vivre les difficultés présentes liées à notre situation délicate, et en particulier à notre solitude; petits signes divers montrant que le Seigneur est à l'oeuvre dans le coeur de notre conjoint...

Cet engagement est facilité par le soutien fraternel, et devient en retour occasion de renforcer les liens au sein de la communion Notre-Dame de l'Alliance; par exemple, les participants à une rencontre de Rennes avaient signé une carte à l'intention de Françoise, à l'occasion de l'anniversaire de son mariage. L'ayant reçue, notre petite soeur belge nous répondait :

"C'était tellement bon à recevoir! Maintenant je vois l'importance de ces dates pour chacun de nous. Un jour viendra où les facteurs courront de l'un à l'autre de nous tous, porteurs de la Tendresse de Dieu et d'une étincelle de sa Lumière au jour anniversaire de nos alliances toujours vivantes. Ainsi, à travers les soeurs et frères, notre Père viendra à nous ce jour-là, pour animer le Feu, pour occuper la place de l'absent, et, des pauvres que nous sommes, faire un peuple de comblés. A la communion Notre-Dame de l'Alliance, comme aux noces de Cana, c'est Marie qui, en sourdine, veille à la joie de tous les convives.

"Vous savez, c'est vraiment bouleversant de recevoir ainsi, par les signatures de dix sept frères et soeurs, 'la paix, et la certitude de la tendresse de Dieu pour Emmanuel et pour moi'. Au premier octobre 1953, j'ignorais la fidélité du Coeur de notre Père. Il a fallu que tout se brise, il a fallu le tunnel et la peur et la honte, avant que j'ose recevoir tant et tant de petits et grands signes qui me font accéder de jour en jour, depuis deux ans, à la vraie vie... Que Jésus et Marie nous unissent toujours plus!"
(Françoise)

La deuxième retraite de la communion a eu lieu en juillet 1986 au Foyer de Charité de Spa, en Belgique. Nous avons été une trentaine à renouveler notre "oui" à notre conjoint durant l'Eucharistie finale, sommet de la retraite :

C'est après la communion au Corps du Christ et au sang de l'Alliance nouvelle et éternelle, que nous avons renouvelé notre "oui", en reprenant les prières composées à Timadeuc, et en nommant chacun individuellement notre conjoint.

"Nous avons vécu là quelque chose d'inoubliable. L'une de nos soeurs a parlé d'un acte conscient, mature. J'ajoute : c'est un "oui" prononcé cette fois en vérité". (Jean)

"J'ai l'impression que c'est la première fois que je dis "oui" consciemment. Mon mari n'a jamais été si présent : je l'accueille tel qu'il est, et non avec mon projet". (Brigitte)

"Après le renouvellement du "oui" de notre sacrement de mariage, nous avons quitté la chapelle en chantant : 'Eclate en cris de joie, ô fille de Sion' et avons dansé une farandole dans le foyer. C'est vrai qu'elles sont proches, les noces de l'Agneau". (Monique)

"La paix m'a inondée à la suite du "oui", que je renouvelais en vérité pour la première fois. C'est avec une très grande émotion que j'ai redit ce "oui", ayant devant les yeux une photo de notre mariage; avec une très grande foi aussi, car ce "oui", je le disais seule, et de plus à un conjoint infidèle, qui a rompu l'alliance; mais avec la certitude du rejaillement profond en moi de la grâce du mariage, et pour Claude aussi, j'en suis sûre. Ce "oui", je le redis maintenant chaque jour encore plus lucidement, dans l'espérance qu'un jour il sera définitivement scellé en Dieu et pour l'éternité, dans un bonheur et un Amour qui ne finiront jamais". (Bernadette)

Durant notre troisième retraite, au Foyer de Charité de Poissy en août 1987, nous étions une quarantaine à renouveler notre "oui" à notre conjoint. En voici un témoignage :

"Mettant devant le Seigneur cette journée du renouvellement de mon "oui" à l'alliance, je regardais ce troisième "oui" que j'étais invitée à redire : Timadeuc, Spa, Poissy. Et tout-à-coup ces trois "oui" m'apparurent clairement comme la suite d'une histoire, d'un chemin commencé il y a des années et où j'ai dit trois "non". En effet, après notre séparation, Emmanuel est venu trois fois chez moi, me demandant de bien vouloir reprendre la vie ensemble et rentrer à la maison. A quelques années de distance, trois fois j'ai dit non. Face à ce 3ème "oui", c'est comme si le Seigneur lui-même venait me montrer le parallèle avec les trois reniements de Pierre, au cours de sa Passion, et les trois "Pierre m'aimes-tu ?" d'après sa résurrection. Au cours d'un week-end Notre-Dame de L'Alliance à Spa, le Père Oury, qui aimait énormément Pierre, s'était promené avec nous dans l'Évangile pour y suivre Pierre. A ce moment-là déjà je l'avais reçu vraiment pour frère de route grâce à ses doutes et ses chutes. Puis je l'ai oublié souvent. Et voici que je le reçois à nouveau, peut-être par l'intermédiaire du Père Oury qui, d'après de Dieu, devait être très proche de la communion N.D.A. en ce Foyer de Charité de Poissy.

"Ce "oui" au sacrement de l'alliance, ce n'est donc pas de notre propre initiative que nous le disons ou redisons ? Il est plutôt la réponse que l'Esprit suscite en nos cœurs si nous lui laissons le champ libre, la réponse à une question secrète qu'est venu nous poser le Seigneur, à son heure. Si ce "oui" ne m'a pas paru difficile à "dire", le "vivre" est autre chose, il est comme tout un programme que je découvre surtout en relisant le dialogue de Jésus et de Pierre, au dernier chapitre de l'Évangile de Jean. Comment passer du oui des lèvres à celui de sa vie entière ? Jésus qui connaissait la faiblesse de Pierre connaît la mienne aussi. Et cependant, il me pose la question. Sans doute parce qu'aujourd'hui comme hier, il provoque toujours au changement, à la conversion. Et si nous entendons son "Suis-moi" n'est-ce pas parce qu'il nous demande la permission de dé-ranger nos projets pour que nous partagions les siens ? S'il a celui de restaurer notre couple, tout notre foyer, je commence à me douter que ce ne sera pas comme je l'imagine mais bien comme il le voit depuis toute éternité, et il le fera si nous disons oui à Son Amour qui restaure. C'est donc à tout cet inconnu que je dis "oui" encore une fois ? Oh la la ! Folle audace!"

(Françoise)

Tous ces témoignages sont éloquents : puissent-ils encourager tous les séparés et divorcés chrétiens à avancer sur le chemin du pardon, de la réconciliation et du renouvellement du "oui" à leur conjoint. Puisse aussi l'Église nous soutenir résolument sur ce chemin difficile, nous qui allons à contre-courant du monde actuel. C'est du reste l'invitation que Jean-Paul II lui-même lui adresse :

"La solitude et d'autres difficultés encore sont souvent le lot du conjoint séparé, surtout s'il est innocent. Dans ce cas, il revient à la communauté ecclésiale de le soutenir plus que jamais, de lui apporter estime, solidarité, compréhension et aide concrète afin qu'il puisse rester fidèle, même dans la situation difficile qui est la sienne; de l'aider à cultiver le pardon chrétien et à rester disponible à une éventuelle reprise de la vie conjugale antérieure".
(Familiaris consortio n° 83 § 2).